

Projet d'établissement 2023-2026



Pomme de
Reinette

Soutien à la **P**arentalité

Mixité **sO**ciale

Communication

Bienveillance**e**

Pé**d**agogie

Respect

Qualité

Socialisation**n**

enfant

égali**t**é filles et garçons

Lieu de vie**e**

*« Je suis petit mais important.
J'ai le droit d'être respecté, et mes parents aussi, dans tous les lieux où
je suis accueilli, avec ou sans eux.
Et j'ai le droit de ne pas avoir peur et de ne pas avoir mal quand on me
soigne.
Les gens qui travaillent dans ces lieux où je reste un peu, mais où je ne
fais que passer, devraient savoir que j'ai un nom, que j'ai une histoire,
que j'ai un avenir, que je ne suis pas un prix de journée, et que mes
parents ne sont ni des visiteurs, ni des gens qui n'y connaissent rien. »*

Janusz KORCZAK
Droit de l'enfant au respect, Robert Laffont

INTRODUCTION

L'OBJECTIF DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Notre projet d'établissement doit permettre la mise en œuvre de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant. Ces écrits sont indispensables dans la mesure où ils nous serviront de cadre et de base de réflexion pour évoluer avec le temps, autour d'un socle commun, essentiel à la cohésion de l'équipe pluridisciplinaire. Il sert également de repère aux acteurs et intervenants auprès de l'enfant. Ceci rend notre collaboration cohérente en gardant les valeurs fortes de l'équipe. Le binôme de direction, entouré des éducatrices de jeunes enfants, coordinatrices pédagogiques, est garant de l'application de ce projet au sein de la structure.

LES BASES DE CONSTRUCTION DU PROJET

L'accueil de l'enfant et de sa famille dans le respect de leur projet de vie est au cœur de cette réflexion.

Chaque membre de l'équipe a participé à la réalisation de ce projet. Un travail intense de réflexion et de collaboration, donnant à chacun la possibilité de réfléchir à sa conception de l'accueil.

L'expérience professionnelle, les compétences ainsi que la remise en question individuelle et collective ont été indispensables à l'écriture du projet.

Enfin, le projet d'établissement doit rester vivant pour être juste, l'équipe le fera évoluer en fonction des évaluations qui en seront faites. Plusieurs outils peuvent servir pour ces évaluations, comme l'observation des enfants par les professionnels ou les analyses de pratiques en groupe plusieurs fois par an.

QUI PEUT AVOIR ACCES AU PROJET D'ETABLISSEMENT

Nous serons amenés à diffuser ce document :

- Auprès des parents
- Auprès des partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Protection Maternelle et Infantile...)
- Auprès de la grande crèche
- Auprès des stagiaires ou apprentis que nous recevons et que nous formons.
- Auprès des professionnels de l'équipe

SOMMAIRE

I - Projet social et de développement durable

- 1 - Caractéristiques géographiques
- 2 - Caractéristiques de l'établissement
- 3 - Historique de la structure
- 4 - Nos partenaires
- 5 - Les valeurs de notre association
- 6 - Le développement durable

II - Projet d'accueil

- 1 - Les prestations d'accueil
- 2 - L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteint d'une pathologie chronique
- 3 - Modalités d'analyse de pratique et de formation
- 4 - Présentation de l'équipe pluridisciplinaire

III - Projet éducatif

- 1 - L'accueil de l'enfant et de sa famille
- 2 - La vie à **Pomme de Reinette**
- 3 - L'hygiène et la santé
- 4 - La sécurité physique et affective
- 5 - La socialisation
- 6 - Le doudou
- 7 - Les temps forts à **Pomme de Reinette**
- 8 - Les différents moments de la journée pour chaque unité de vie
- 9 - Les passerelles

IV - Projet pédagogique

- 1 - L'éveil musical**
- 2 - Cuisine et saveurs du monde**
- 3 - Le Kamishibai**
- 4 - La communication gestuelle**
- 5 - La médiathèque**

I - Projet social et de développement durable

Au travers de ce chapitre, nous allons vous présenter la structure dans son environnement social et économique.

- 1 - Caractéristiques géographiques**
- 2 - Caractéristiques de l'établissement**
- 3 - Historique de la structure**
- 4 - Nos partenaires**
- 5 - Les valeurs de notre association**
- 6 - Le développement durable**

1 - Caractéristiques géographiques

La grande crèche Pomme de Reinette se situe sur la commune de Buhl, qui fait partie de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller, dans le département du Haut-Rhin.

Cette intercommunalité, qui regroupe 19 communes, est en fonction depuis le 1^{er} janvier 2001.

La communauté de commune représente une population de 358 069 habitants, répartie sur une superficie de 189.4 km², soit une densité de 201 habitants par km².



2 - Caractéristiques de l'établissement

La grande crèche **Pomme de Reinette** se trouve 4 rue de la fabrique à Buhl (68 530). Elle a ouvert ses portes le 17 août 2015.

GESTIONNAIRE : Association de Gestion des Structures de la Petite Enfance du FLORIVAL (Volume III n° 127, enregistré le 7 octobre 1975)

Adresse : 170 Rue de la République à Guebwiller (68 500)

Téléphone : 03 89 76 88 53

La grande crèche dispose d'un agrément (*Arrêté solidarité n°2015-00301 du 28 Août 2015*) de 40 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans accomplis.

Elle accueille les enfants de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

Les premières années de la vie de l'enfant sont fondamentales pour son développement psychologique, affectif, pour se réaliser et pour son devenir d'adulte. Nous voulons, pour l'enfant et ses parents, que la structure soit un milieu privilégié où chacun, en toute neutralité, sans jugement et en toute équité, se sente bien chez soi. Un lieu où l'on tient compte des besoins individuels de l'enfant, de son rythme, de son développement psychomoteur et des attentes des parents.

Nous sommes un relai entre les parents et les enfants, et nous nous devons d'offrir à l'enfant un environnement sécurisant, stimulant, valorisant, permettant d'accéder à l'autonomie, dans le respect de son rythme.

La grande crèche est un lieu de vie, d'échanges et d'éveil, où sont favorisées les nouvelles expériences et découvertes du jeune enfant. La place du parent est centrale, et son accompagnement et soutien est individualisé.

Nous mettons tout en œuvre pour faciliter l'accès aux enfants des familles rencontrant des difficultés, du fait de leurs conditions de vie ou de travail, ou en raison de la faiblesse de leurs ressources, ainsi que de nous privilégions l'accueil des enfants des parents en insertion sociale ou professionnelle.

Au cours de notre travail au quotidien, dans la relation avec l'enfant, apparaissent des objectifs qui sont aussi importants que complémentaires :

- ✓ Assurer le confort de l'enfant dans chacun de ces différents moments : la séparation, le repas, le sommeil, l'hygiène, ...
- ✓ Guider l'enfant dans l'apprentissage des règles de vie en collectivité ainsi que dans l'apprentissage du respect de lui-même et de l'autre. L'égalité entre les filles et les garçons est favorisée, en encourageant une attitude respectueuse et inclusive.
- ✓ Participer à la construction de la personnalité de l'enfant, contribuer à son autonomie et à son épanouissement.

3 - Historique de la structure

En 2010, l'ensemble des élus de l'intercommunalité, soucieux du bien-être de leurs administrés, ont décidé de mener une enquête de besoins sur la demande d'accueil en structure petite enfance, sur l'ensemble de leur territoire en responsabilité. En effet, l'offre d'accueil apparaissait insuffisante, et deux structures situées sur la ville de Guebwiller étaient vieillissantes.

A l'analyse de cette enquête, et fort d'une volonté de soutien à la parentalité et de rendre une dynamique attractive au territoire, ils ont pris la décision, en décembre 2011, d'envisager le remplacement de celles-ci, et de proposer ainsi une réponse à la problématique identifiée. Ainsi, en mai 2012, la volonté d'augmenter l'offre d'accueil, et de mettre en chantier deux projets de nouvelles structures a été validée et soutenue, et a mené à la réalisation de la très grande crèche 123 soleil de Guebwiller, et de la grande crèche pomme de reinette de Buhl

4 - Nos partenaires

Nous travaillons main dans la main, en accord, en complémentarité et en dynamique, avec tout le réseau de soutien à la parentalité qui nous entoure.

C'est une démarche essentielle à l'inclusion des familles et de leurs besoins sur le territoire.

4.1 - Les partenaires extérieurs

- La CAF (Caisse des Allocations Familiales) : Accompagnement technique et financier. L'intercommunalité a passé une convention avec celle-ci : la prestation de service unique (PSU).

- La PMI (Protection Maternelle et Infantile) : Assure l'agrément et le suivi des lieux accueillant les jeunes enfants. Un contrôle régulier de la structure est effectué par le référent territorial de l'Unité Accueil Collectif de la PMI.

- le Dr Sandrine FAIVRET-PETER : Elle travaille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, et intervient dès que nécessaire.

Elle a pour rôle principal une mission de prévention en assurant le suivi de l'ensemble des enfants de la structure. Elle participe également à la rédaction et à la mise à jour des protocoles médicaux, en collaboration avec la direction (Infirmière puéricultrice).

Elle a également pour mission d'accompagner l'équipe et les familles dans l'accueil d'enfants en situation d'handicap. Enfin, elle assure auprès du personnel des actions d'éducation et de promotion à la santé.

- Pomme et chou restauration : Acteur local, soucieux du circuit court, de la saisonnalité et éco responsable. Les repas sont livrés en liaison chaude et maintenus en température sur la structure par l'une de nos maîtresses de maison, formée aux normes HACCP. Les menus sont élaborés par une diététicienne.

- Valérie BIEHLER, notre intervenante en éveil musical pour l'ensemble des unités de vie.

4.2- Les partenaires internes à l'intercommunalité

- Les familles : Tout au long du projet nous valorisons le partenariat avec les familles car celui-ci nous permet d'accueillir l'enfant dans son entièreté et dans sa réalité. Ce travail de collaboration est au centre de l'équipe et indispensable à notre vision de l'accueil du tout petit. Nous travaillons l'inter parentalité et soutenons les familles dans leur rôle en les accompagnant quotidiennement (café des parents, éducation à la santé, coaching individualisé)

- Coordinatrices petite enfance : Elles animent le réseau local et maintiennent le lien entre les différents établissements d'accueil du jeune enfant

- La très grande crèche 123 Soleil de Guebwiller, la deuxième structure de l'AGSPEF

- Le RPE (Relais Petite Enfance) : Nous sommes amenés à partager des temps de travail et de collaboration afin de répondre à l'objectif d'unité de service. Nous organisons également des échanges entre les assistantes maternelles et les professionnelles de la petite enfance autour de séances de psychomotricité.

- La médiathèque : Source inépuisable que nous utilisons mensuellement pour accompagner et décliner notre projet.

5 - Les valeurs de notre association

Dans la liberté et dans l'interdépendance entre les finalités associatives et le professionnalisme, nous avons posé les valeurs associatives comme socle de pensée commune.

Notre action repose sur des valeurs humanistes comme le respect de la personne, la tolérance, la dignité, la solidarité et la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'identité du genre.

Ces valeurs impliquent un engagement et un accompagnement de qualité de la part de tous les acteurs concernés par nos différents projets.

Solidarité & partage

En mettant les jeunes enfants et leurs parents au centre de nos préoccupations, nous répondons à notre mission d'accueil et d'accompagnement. Favoriser le développement global de l'enfant en lui permettant de développer toutes les dimensions de sa personne, accompagner les parents dans leur rôle éducatif sans se substituer à eux. Notre mission, leur apprendre le respect des autres et de soi-même, le partage et le jeu, toutes ces valeurs fondamentales et essentielles.

Professionalisme & Engagement

Avec le souci d'améliorer en permanence nos pratiques, chacun de nous met son savoir-faire et son engagement au service des enfants, de leur famille et de nos partenaires avec inventivité, créativité, adaptabilité et rigueur. Notre association favorise la transversalité entre ses structures, les échanges sur les pratiques et engage chacun à s'inspirer de l'expérience des autres.

C'est ainsi que nous, Conseil d'administration et Direction avons décidé de faire certifier notre fonctionnement et nous sommes engagés dans un processus de certification ISO. Certificat de qualité obtenu en 2017 et depuis lors maintenu.

Citoyenneté & Dynamisme

Nous avons une responsabilité, un rôle et des devoirs vis-à-vis de la société en tant qu'acteur et composante du lien social, du bien-être et du mieux vivre ensemble.

Nous participons activement à la vie du territoire. Cette valeur, comme une « utopie créatrice » est fondée sur l'idée de l'égalité de tous en tant que citoyens, quelles que soient les différences et les inégalités de fait qui les séparent.

Pour nous, Président et Conseil d'Administration mais aussi l'ensemble du personnel, accueillir c'est écouter, c'est entendre, parler, tendre la main, rassurer, mettre en confiance et accompagner.

Humanisme & respect

L'humanisme affirme la valeur, la dignité et l'autonomie des individus et le droit de chaque être humain à la plus grande liberté possible qui soit compatible avec les droits des autres.

Dans notre association, nous considérons que nous sommes un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun, nous sommes dans une attitude d'ouverture aux autres et de compréhension, et notamment dans nos actions de solidarités auprès des plus démunis, des plus vulnérables.

Le respect des personnes est central dans toutes relations : institutionnelles, professionnelles et partenariales. Nous affirmons que cette valeur est une condition absolue de la mise en œuvre de la solidarité. C'est la reconnaissance de l'individu en tant qu'être autonome, unique et libre de prendre des décisions par lui-même.

Enfin, il ne peut y avoir de respect de l'humain sans le respect de son environnement. Nous nous inscrivons dans une démarche active de protection de l'environnement. Nous entretenons des actions sur les 3 piliers du développement durable, le pilier social, le pilier économique et le pilier environnemental. Au-delà d'actions concrètes, nous nous engageons à un comportement éthique global qui touche à tous les domaines de notre vie associative et institutionnelle.

« Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va ». Emmanuel LEVINAS, philosophe

Le Président Eric BACHSCHMIDT et son Conseil d'Administration



6 - Le développement durable

Nous souhaitons intégrer à notre projet un espace dédié au développement durable. La grande crèche Pomme de Requette étant un lieu d'accueil et d'éducation, il nous semble essentiel de favoriser des actions tournées vers une éco-responsabilité. La structure construite en 2015 est BBC, et son chauffage est au gaz de ville grâce à une chaudière basse consommation.

Afin de protéger notre planète, nous utilisons des produits d'entretien plus respectueux de l'environnement, nous limitons le matériel Ecolabel à usage unique ou nous créons des partenariats responsables.

En effet, seules les couches Ecolabel et les sur chaussures en maïs sont jetables. Nous n'utilisons pas de lingettes à usage unique, ni de draps d'examen papier pour changer les enfants. Nous avons fait le choix d'investir dans des serviettes et gants réutilisables, afin de réduire notre impact sur l'environnement de façon durable et réelle.

Les enfants sont changés à l'aide d'un gant mouillé pour les urines. Ne pas utiliser de savon de façon systématique à chaque change, permet non seulement de diminuer notre impact écologique, mais également de réduire de façon considérable les érythèmes fessiers du bébé en préservant le PH naturel de sa peau.

Nous sommes dans une démarche proactive dans nos sélections et évaluations de l'ensemble de nos fournisseurs (produits d'hygiène, traiteur...)

De plus, nous recyclons 100% des biodéchets que nous produisons.

Nous détaillons dans chaque chapitre ci-après comment nous développons et mettons en œuvre des pratiques éco responsables au quotidien.

Nous sommes conscients que nous avons encore une grande marge d'action pour nous améliorer en ce sens, notamment autour de l'éducation auprès des enfants. C'est pourquoi nous mettrons à contribution les équipes pour y travailler durant les mois et les années à venir, pour pouvoir proposer des attitudes en adéquation avec nos ambitions environnementales.



II - Projet d'accueil

Dans ce chapitre nous allons vous présenter notre projet d'accueil.
Nous détaillerons nos prestations d'accueil des familles dans toutes les situations rencontrées.
Nous présenterons l'ensemble de l'équipe.

1 - Les prestations d'accueil

2 - L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteint d'une pathologie chronique

3 - Modalités d'analyse de pratique et de formation

4 - Présentation de l'équipe pluridisciplinaire

1 - Les prestations d'accueil

La grande crèche Pomme de Reinette accueille les enfants, âgés de 10 semaines à 3 ans accomplis, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La structure est fermée 4 semaines en période estivale au mois de juillet et août, 1 semaine au mois de décembre. Elle est également fermée les jours fériés suivant le calendrier de l'année en cours et parfois pour certains ponts (notamment le pont de l'Ascension).

Les familles peuvent trouver ces informations qui sont susceptibles d'être modifiées chaque année, au moment de la signature du contrat, par affichage au sein de la structure et sur le padlet Pomme de Reinette.

La structure propose différents types d'accueils :

- L'accueil régulier :

Un contrat d'accueil est signé entre l'établissement et la famille. Ce contrat est établi pour une durée de 6 mois, en fonction des horaires préalablement définis par la famille, et fonction des congés ou absences souhaités, définis ou restants à définir.

- L'accueil occasionnel :

Les enfants sont accueillis à l'heure.

Néanmoins, les familles qui le souhaitent ont la possibilité de bénéficier de journées entières d'accueil, et en fonction d'un planning à la semaine ou au mois fourni par les parents.

- L'accueil en urgence :

Il permet de soutenir des familles en difficultés et de les accompagner à court et moyen terme. Il répond à des besoins spécifiques, comme un événement familial imprévu ou une reprise d'activité professionnelle impromptue. Cet accueil ne pourra excéder une durée d'un mois, révisable en fonction des situations particulières. La structure peut également accueillir des enfants dans le cadre de priorité sociale, en concertation avec les professionnels partenaires des centres médico-sociaux du secteur. Un travail en partenariat est alors mis en place. Dans la mesure du possible, une période d'adaptation sera proposée à l'enfant et à sa famille afin de faciliter son arrivée en collectivité et dans la structure.

2 - L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteint d'une pathologie chronique

*« Si tu diffères de moi, frère, loin de me léser, tu m'enrichis »
Antoine De Saint-Exupéry*



2.1 Un enfant « différent » ?

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, propose la définition suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

- En France, la nomenclature officielle est définie dans l'arrêté du 9 janvier 1989.
- Dans sa définition et sa classification, l'OMS introduit la notion de conséquences liées au handicap, ce qui donne une nouvelle perspective. Les interactions entre les caractéristiques corporelles ou psychologiques d'une personne et les caractéristiques de la société dans laquelle elle vit sont prises en compte.

Elle comprend 3 dimensions qui révèlent autant de composantes du handicap :

- **La déficience** : " Dans le domaine de la santé, la déficience correspond à toute perte de substance ou altération d'une fonction ou d'une structure psychologique, physiologique ou anatomique. "

- **L'incapacité** : " Dans le domaine de la santé, une incapacité correspond à toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la capacité à accomplir une activité d'une façon normale ou dans les limites considérées comme normales, pour un être humain. "

- **Le désavantage** : " Dans le domaine de la santé, le désavantage social d'un individu est le préjudice qui résulte de sa déficience ou de son incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle considéré comme normal, compte tenu de l'âge, du sexe et des facteurs socioculturels "

2.2 Aspects réglementaires

L'accès des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique aux structures collectives est un droit fondamental. Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale.

Ce droit se base sur :

La [Convention sur les Droits des Personnes Handicapées](#), adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006

La [Convention Internationale des Droits de l'enfant](#), adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989

La loi du [11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances](#), la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 (relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique) fixe les modalités d'accueil :

« Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou atteints de maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. »



2.3 Devenir parents

Aujourd'hui, « devenir parents » est devenu le plus souvent un acte volontaire, et la naissance de l'enfant est donc une responsabilité nouvelle. Les parents n'ont jamais été aussi investis dans leur rôle parental, avec le souhait « d'assumer » cette mission et de « réussir », ce qui peut générer beaucoup d'inquiétudes. Ceci d'autant plus que la société exerce parfois une pression importante, que de nouvelles formes familiales existent, et que l'on essaye aujourd'hui de s'adapter aux besoins spécifiques de chaque enfant. Des modèles éducatifs nouveaux émergent ou reviennent au goût du jour, démultipliant les sources d'inspiration possibles pour papa et maman.

Ainsi, « devenir » parents est un chemin qui se trace petit à petit, au fur et à mesure des questionnements, des doutes et des « tâtonnements », souvent même sans que l'on y prête vraiment attention.

Devenir et être parents d'un enfant en situation de handicap, c'est donc tout cela aussi, et en même temps, plus rien n'est « évidence » ni ne « coule de source ». Les questionnements et les incertitudes sont encore plus présents. Beaucoup de choses deviennent « effort », apprentissage spécifique, avec des étapes supplémentaires parfois lentes, des aménagements spécifiques et donc une attention et une énergie accrues, des inquiétudes bien plus importantes.

L'arrivée d'un enfant dans une famille interroge également les liens du couple, ceux avec la famille plus élargie, notre place dans la société, et ceci d'autant plus si l'enfant est en situation de handicap.

2.4 Nos valeurs

Accueillir l'enfant dans ce qu'il est, respecter ses différences pour qu'elles soient un enrichissement pour tous, est un réel enjeu pour notre société. Les jeunes enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain et les différentes formes d'accueil qui leur sont offertes sont des espaces d'apprentissage à vivre avec les autres, chacun différent. Nous préparons aujourd'hui, tous ensemble, le monde de demain.



Nous défendons le concept d'inclusion, plutôt que celui de l'intégration, car il nous amène à nous représenter différemment la place des personnes handicapées dans la société.

Le concept d'intégration voulait faire rejoindre à tous, à tout prix, ce que l'on qualifie d'« ordinaire ». L'inclusion ouvre droit à la différence, fait varier la norme, avec l'idée que c'est à l'environnement de s'adapter.

L'inclusion, c'est accueillir les différences parce qu'aucune personne, aucun enfant, ne ressemble à un autre.

Notre rôle est également d'accompagner les familles et redonner aux parents une place de parents : la possibilité de concilier vie professionnelle et familiale, retrouver des temps de répit, une vie sociale et un équilibre familial.

Le diagnostic de handicap n'est pas toujours posé à l'entrée dans la structure. Le rôle de l'équipe pluridisciplinaire est de veiller au développement de chaque enfant afin de repérer les particularités de certains, d'informer et d'orienter les parents, et de s'y adapter pour qu'il bénéficie des mêmes chances que les autres.

Nous accueillons, dans notre structure, des enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans accomplis, voire 5 ans révolus lorsqu'un handicap est avéré et que cela représente un intérêt pour l'enfant.

Toutes les informations, médicales ou non, que les parents partagent avec l'équipe, ainsi que celles pouvant être données par d'autres professionnels, sont considérées de manière confidentielle. Le secret et la discrétion professionnelle s'appliquent.

2.5 Prévention et soutien à la parentalité à Pomme de ReINETTE

Les professionnels qui prennent en charge les enfants dans la structure jouent un rôle de prévention dans le repérage de retards pris ou de troubles éventuels.

L'équipe pluridisciplinaire (animateurs, auxiliaires de puériculture, infirmière-puéricultrice, éducatrices de jeunes enfants) est un atout. Elle veille au développement harmonieux de chaque enfant grâce à une observation quotidienne.

Une observation individuelle est systématiquement mise en place pour chaque enfant. Au sein de la grande crèche, nous avons opté pour une référence médicale de l'enfant. L'infirmière puéricultrice est chargée de suivre et de noter les évolutions qui questionnent l'équipe pluridisciplinaire sur les axes de l'alimentation, du sommeil, de la séparation, du développement psychomoteur et du langage.

Chaque unité de vie utilise son propre outil d'observation, adapté à l'âge des enfants accueillis. Les équipes confrontent et échangent quotidiennement leurs observations et en réfèrent à l'infirmière puéricultrice qui consigne les éléments et assure le suivi de l'enfant.

Cette dernière est présente quotidiennement auprès des enfants, d'autant plus lorsqu'un enfant interpelle l'équipe. Elle connaît le développement, les besoins et compétences des enfants selon leur âge, mais aussi les pathologies, troubles, déficiences et les spécificités qui s'y rapportent.

De plus elle est plus particulièrement formée dans le dépistage et la prise en charge des enfants ayant des troubles du spectre autistique.

Lorsqu'un questionnement sur le développement ou le comportement d'un enfant se pose, une observation puis une synthèse sont réalisées au sein de la structure.

Des grilles d'observation spécifiques peuvent être créées ou adaptées à des situations particulières.

Un rendez-vous est alors organisé avec les deux parents, durant lequel les éléments observés leur sont transmis et expliqués. Parfois, les parents n'auront rien remarqué à la maison, soit parce que ces observations sont spécifiques au lieu d'accueil, soit parce qu'ils n'ont pas d'élément de comparaison, et qu'ils se sont adaptés à leur enfant qui représente la norme pour eux.

Le rendez-vous permet donc d'essayer de comprendre, sans jugement. Il permet de cheminer ensemble, que chacun puisse, de manière constructive et positive, donner des pistes, des astuces, des idées d'investigations ou d'aménagements.

Si nécessaire, des conseils d'orientation et de consultation vers d'autres professionnels médicaux, paramédicaux et des acteurs associatifs peuvent être donnés. Si les parents le souhaitent, l'équipe de direction peut les soutenir dans ces démarches.

2.6 L'accueil de l'enfant en situation de handicap à la grande crèche

La grande crèche Pomme de Requette est un lieu de socialisation et d'éducation, riche et vivant. Il offre des moyens de stimulation, d'éveil et d'échange.

L'enfant en situation de handicap n'est pas différent, avec ses besoins de socialisation, d'éveil, d'autonomie, de sécurité...

La structure n'est pas un lieu d'accueil spécialisé, mais elle s'adapte aux besoins particuliers de chaque enfant.

L'accueil dans une structure collective dès le plus jeune âge est un facteur qui facilite l'inclusion de l'enfant en milieu scolaire par la suite.

Le travail des professionnels est également d'être à leur juste place. Nous ne pouvons pas « réparer », « remplacer », ni être dans la compassion. Notre travail est de proposer un lieu chaleureux et bienveillant, accueillir avec empathie, neutralité, appliquer les mêmes règles qu'à tous les autres parents, ce qui les confortera dans leurs capacités et compétences auprès de leur enfant.

« Suis-je un bon parent ? »

Confier son enfant à une structure, à d'autres adultes référents, peut parfois générer un sentiment de culpabilité pour le parent. Cela peut nécessiter, pour l'équipe pluridisciplinaire, un travail de mise en confiance, de déculpabilisation potentiel et de soulagement à pouvoir passer le relai.

Les attitudes des parents à l'entrée d'un enfant peuvent donc être variables, et le rôle des professionnels est de comprendre les représentations de chacun avec une bonne distance professionnelle.

Enfin, la cohérence au sein de l'équipe est primordiale. La démarche à suivre, ainsi que ce qui est transmis aux parents, doivent faire l'objet d'un consensus. Les objectifs doivent être portés par l'ensemble de l'équipe.



2.6.1 La première rencontre

Une rencontre préalable entre l'équipe et les parents de l'enfant est nécessaire pour bien préparer l'accueil, ceci dans le but de définir clairement les attentes de la famille, les besoins de l'enfant, de répondre aux questions de chacun et de construire un lien de confiance réciproque. La grande crèche se veut avant tout être un lieu d'écoute.

Il est également nécessaire de s'assurer que les attentes et les demandes des parents soient en corrélation avec celles des professionnels qui vont accueillir l'enfant.

Accompagner les parents et construire un projet pour l'enfant, nécessitent de fixer les objectifs de l'accueil, avec des étapes intermédiaires et les actions concrètes qui en découlent. Si besoin, ces objectifs et actions seront revus car ils doivent avant tout être réalisables. Ils ne doivent pas dévaloriser ou épuiser l'enfant, induire des troubles du comportement ou décourager les parents et l'équipe. De petites étapes progressives seront donc plus valorisantes et encourageantes car elles soulignent le positif.

Les difficultés et les limites, s'il y en a, doivent être abordées et expliquées, afin de ne pas leurrer les parents et maintenir ainsi le lien de confiance réciproque, tout en ouvrant le champ des possibles.

2.6.2 L'adaptation

L'accueil de l'enfant avec un temps d'adaptation est une étape indispensable. Elle permet de faire connaissance, de le familiariser avec les lieux et les personnes. Elle permet également d'observer l'enfant dans ce nouvel environnement, de recueillir un maximum d'informations sur ses habitudes de vie, ses particularités de communication et ses besoins spécifiques afin de réaliser les adaptations nécessaires en termes de rythme, de locaux, de présence humaine, d'organisation, de matériel etc....

2.6.3 Le PAI : projet d'accueil individualisé

Le PAI est une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant. Il a pour but de faciliter l'accueil d'un enfant et de formuler des objectifs d'accueil.



En concertation avec le médecin ou la structure qui suit l'enfant, le pédiatre référent de la grande crèche, la responsable de Pomme de Requette et la famille, il permet de définir les conditions d'accueil et de formaliser :

- les besoins de l'enfant
- les objectifs de l'accueil définis avec la famille
- les aménagements spécifiques à mettre en place

Sur prescription médicale et autorisation parentale, l'infirmière-puéricultrice est à même de dispenser des traitements médicaux spécifiques qui pourraient se révéler nécessaires pour que l'accueil en structure soit envisageable, tout en préservant l'état de santé de l'enfant.

Il permet également de prévoir une coordination avec le milieu spécialisé qui suit l'enfant (CAMPS, CRA, SESSAD, PMI, professionnels libéraux, hôpital de jour, MDPH, associations...) et de formaliser les rythmes et temps d'échanges entre la structure et les parents.

2.6.4 Les bénéfices de l'inclusion

- Pour l'enfant



La collectivité offre à l'enfant différent des possibilités de stimulation, d'éveil et d'échanges très riches, à travers l'apport pédagogique mais aussi à travers le contact avec les autres enfants, ce qui lui offre d'autant plus de possibilités de progrès et d'acquisitions. L'observation et l'imitation sont inhérentes aux processus d'apprentissage et peuvent donc avoir un effet positif.

De plus, la socialisation évite le risque d'isolement de l'enfant avec son parent.

Elle permet également un premier travail de séparation entre les parents et l'enfant et prépare à la scolarisation.

- **Pour la famille :**

L'accueil en collectivité permet aux parents de poursuivre ou retrouver une activité professionnelle, qui est parfois une nécessité économique, mais surtout le moyen d'être intégré socialement et d'éviter l'isolement.

L'accueil permet également de libérer du temps, pour trouver des moments de répit et prendre du temps pour soi. On est un bon parent si l'on prend du temps pour soi !

La collectivité offre un autre regard aux parents sur leur enfant ; un regard valorisant lorsqu'ils le voient évoluer dans le groupe et accepté ou investi par d'autres.

Nous nous voulons être un véritable soutien pour les familles et leur offrir un lieu d'échange, d'écoute et un espace où ils peuvent s'exprimer.

- **Dans la structure :**

L'inclusion de l'enfant différent au sein de la grande crèche est enrichissant pour les professionnels. Ils sont rassemblés autour d'un projet et de valeurs communes, ce qui renforce le travail d'équipe et leur cohérence. Les compétences, le travail et les responsabilités de chacun sont valorisés.

Des réunions d'équipes peuvent être nécessaires afin d'expliquer, partager des observations, des idées, et réfléchir à une prise en charge cohérente, comprise et acceptée par tous.

Il s'agit également d'un enrichissement pour les autres enfants, qui apprennent à vivre avec les différences de chacun, ce qui contribue au changement de regard de la société. Ils découvrent les valeurs de respect, de tolérance et de solidarité.

2.7 Les relations entre les enfants

Parler du handicap d'un enfant et le nommer n'est pas toujours nécessaire, selon l'âge des autres enfants, et notamment avec les tous petits. Mais lorsqu'ils sont en âge de se poser des questions, l'adulte doit pouvoir y répondre. Si besoin, le rôle de l'équipe est de nommer la différence comme une variante possible des capacités d'un enfant (et non pas parler d'un diagnostic).

Il peut aussi être nécessaire d'expliquer aux autres enfants les adaptations mises en place, comme les consignes pour une activité par exemple, en posant le cadre et en leur donnant un sens.

Si les remarques sont inadaptées ou dans le jugement, les professionnels interviennent pour montrer le positif dans l'accueil de chacun avec ses particularités. La tolérance est un apprentissage.

2.8 Relation avec les partenaires

Un travail en commun avec les services spécialisés peut être nécessaire et riche. Les partenaires avec lesquels nous pouvons être en relation varient selon le type de handicap et la demande des parents. Certains sont amenés, sur la demande des parents et des professionnels, à intervenir dans la structure pour observer l'enfant, effectuer des soins ou nous soutenir dans la mise en place d'une prise en charge adaptée.

- **Le pédiatre de la structure** : il est sollicité, avec l'accord des parents, lorsque nous avons des questions spécifiques concernant un enfant, son éveil, son développement ou son comportement.
- **Les professionnels paramédicaux** : kinésithérapeute, infirmier, psychomotricien, diététicien, ergothérapeute, orthophoniste... peuvent être amenés à intervenir dans la structure auprès de l'enfant ou des professionnels.
- **La PMI** : la Protection Maternelle et Infantile peut nous apporter son aide via l'intervention d'une psychologue, par exemple, pour avoir un avis ou une guidance dans une prise en charge quotidienne.
- **LE CAMPS** : le Centre d'Action Médico-Social Précoce est un lieu de diagnostic, de prise en charge et d'accompagnement précoce des problématiques de handicap des enfants de 0 à 6 ans.
- **Le SESSAD** : le Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile peut également intervenir au sein de la grande crèche, celle-ci étant, tout comme le domicile, un lieu de vie de l'enfant. Une convention est alors mise en place entre le SESSAD et la structure.
- **Le CRA Alsace** : le Centre de Ressources Autisme Alsace a pour missions l'information, l'évaluation diagnostique, le soutien et la formation des professionnels, l'accompagnement des familles et l'animation de réseaux.
- **L'hôpital de jour** : c'est un lieu de soins spécifiques pour enfants présentant des troubles de la personnalité et du comportement. Les enfants peuvent bénéficier de prises en charge spécialisées de psychothérapie, psychomotricité et orthophonie.

Des réunions de synthèse peuvent être organisées, coordonnées par notre référente santé et accueil inclusif, qui est la directrice de l'établissement, entre la grande crèche et les différents partenaires.



2.9 Le coût

En structure collective, le tarif varie selon les ressources et la composition familiale. Une famille avec un enfant en situation de handicap se voit appliquer un tarif immédiatement inférieur.

3 - Modalités d'analyse de pratique et de formation

L'association de gestion des structures de la petite enfance du FLORIVAL promeut la formation continue et attache une grande importance au maintien de l'employabilité.

Nous vous présentons ici plusieurs formats qui sont proposés aux équipes afin de maintenir la dynamique quotidienne, la cohésion d'équipe et leurs connaissances professionnelles individuelles.

3.1 L'analyse de la pratique professionnelle

L'analyse de la pratique engage l'équipe à travers un **travail de réflexion** à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne.

Ces analyses jouent un **rôle de prévention** par l'échange que l'animateur propose à l'équipe. C'est aussi un **espace d'échange** important qui permet à l'équipe de cheminer, d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de **créer des liens professionnels** cohérents et harmonisés.

Le travail d'analyse de la pratique ne consiste pas à « donner des leçons » ou à apporter les « bonnes réponses » aux questions que les professionnels se posent, encore moins à juger leurs pratiques.

Au contraire, l'animateur des séances (diplômé de psychologie et disposant d'une expérience professionnelle continue de plus de 5 ans en animation d'analyse des pratiques professionnelles) est là pour guider la réflexion, en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève l'exercice de ses tâches quotidiennes.

L'animateur de la séance doit être compétent en la matière, extérieur à l'équipe d'encadrement des enfants et sans lien de hiérarchie. C'est donc un animateur extérieur à l'équipe que nous rencontrons à raison de 2h par séance, le soir à partir de 18h30, puisque la séance doit se dérouler sans la présence des enfants.

3.2 Les formations

Différentes formations initiales permettent aux professionnels d'exercer dans le monde de la petite enfance. Ainsi notre équipe est pluridisciplinaire et chaque professionnelle a ses connaissances propres et complémentaires du reste de l'équipe. Nous avons à cœur de continuer de nous former durant notre vie professionnelle. C'est notamment durant les entretiens annuels que chaque membre de l'équipe peut proposer son projet, s'inscrire au plan de formation en fonction de ses besoins. Chacun peut également mobiliser ses droits individuels à formation et se voir détacher pour monter en compétence.

La formation continue des professionnels de la petite enfance

La formation continue des professionnels de la petite enfance est un enjeu fondamental de notre société : en effet, nous savons que dans ce domaine, les découvertes se font tous les jours et l'environnement de l'enfant est crucial pour son développement. C'est pourquoi, pour rester cohérents en équipe, maintenir notre motivation et être acteurs de notre carrière professionnelle, nous mettons la formation au centre de nos pratiques et préoccupations.

Pour ce faire, nous sommes notamment en partenariat avec le centre de formation du Diaconat Colmar, qui a vocation de former les acteurs de la petite enfance. A ce titre, la fondation du Diaconat dispose de formations ciblées concernant les professionnels de l'enfance et l'accompagnement des parents autour des trois piliers du développement que sont l'attachement, l'éveil et la socialisation.

L'accueil des stagiaires et apprentis

Notre appétence pour la formation nous amène naturellement à accueillir régulièrement des stagiaires et/ou des apprentis durant l'année.

La structure accueille régulièrement des **stagiaires** issus de différents cursus de la petite enfance : auxiliaires de puériculture, CAP, EJE, bac pro.

C'est pour les professionnelles l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoir-faire, mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers des questionnements des stagiaires.

Ces stages sont encadrés par une personne dédiée durant le temps de présence du stagiaire ou de l'apprenti.

Ils peuvent se dérouler de quelques jours pour les élèves de 3ème à plusieurs mois pour les élèves EJE voir 2 ans pour les apprentissages.

Les stagiaires ne sont jamais seuls avec les enfants.

Nous ne comptons pas cette personne supplémentaire dans le taux d'encadrement. Ainsi, nous donnons sa place au stagiaire à coté de nous, lui laissant toute la place pour observer, questionner, essayer et apprendre.

4 - Présentation de l'équipe pluridisciplinaire :

- une directrice : Infirmière Puéricultrice
- une directrice adjointe : Educatrice de jeunes enfants
- des éducatrices de jeunes enfants,
- d'auxiliaires de puériculture,
- d'animatrices petite enfance (titulaires d'un CAP petite enfance)
- de maîtresses de maison.

4.1 Fonction de la directrice et référente santé et accueil inclusif

Elle a délégation du gestionnaire pour :

- ✓ Assurer l'organisation et l'animation générale de la structure,
- ✓ Assurer l'encadrement du personnel et la répartition des tâches,
- ✓ Présenter l'établissement et son projet éducatif aux familles lors des entretiens d'inscription,
- ✓ Assurer toute information sur le fonctionnement de la grande crèche,
- ✓ Organiser des échanges d'informations entre la structure et les familles au quotidien, à titre individuel pour chaque enfant et collectivement, à l'occasion de rencontres associant familles et professionnels,
- ✓ Mettre en œuvre le projet éducatif pour le plein épanouissement de l'enfant.

La gestion financière et administrative incombe à la Directrice Générale des Services. Elle gère l'ensemble de la structure associative et assure la gestion administrative des budgets alloués.

4.2 L'adjointe

En cas d'absence, l'adjointe remplacera la directrice pour faire face à toute situation et assurer la continuité de la fonction de direction. Elle fera référence à la directrice du travail effectué et des décisions prises.

Elle concourt au développement des conditions d'éveil et d'épanouissement des enfants. Elle joue un rôle transversal auprès de l'équipe de la structure.

Elle collabore à la mise en place du projet d'établissement.

4.3 Le personnel des unités de vie (Boupalas - Mickalas - Kinderlas)

Il peut être titulaire :

- D'un Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants
- D'un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture,
- D'un Certificat d'Aptitude Professionnelle de la petite enfance,

Il présente les compétences nécessaires à la prise en charge des enfants.

Il répond quotidiennement au bien-être des enfants, en satisfaisant à leurs besoins d'éveil, de motricité, de confort, de sécurité et d'autonomie.

Il est responsable de l'hygiène dans l'environnement de l'enfant.

4.4 Le médecin

Il assure une visite de prévention des enfants accueillis à la grande crèche. Il se rend disponible pour les parents souhaitant le rencontrer. Il assure facultativement les visites médicales des autres enfants, à la demande de la directrice de l'établissement, ou des parents.

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale, et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou autres situations. Il s'assure, en lien avec la famille, que les conditions d'accueil permettent le bon développement de l'enfant.

Il accompagne la directrice, référente santé et accueil inclusif, dans sa mission, à titre de conseil avisé, pour l'intégration des enfants en situation de handicap, d'une affection chronique ou autre problème de santé identifiés.

4.5 Le personnel en cuisine

Il est responsable de la réception des repas, de l'application des normes d'hygiène de la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), du respect du PMS (Plan de Maitrise Sanitaire) et du programme national nutrition santé.

Il fait l'objet d'une formation régulière.

4.6 Le personnel technique

Il assure le nettoyage, l'entretien de la structure et la gestion du linge.

L'équipe se réunit autour de **réunions d'équipe régulières** afin de pouvoir échanger autour de problématiques, mais également afin de pouvoir faire émerger différents types de projets à destination des enfants et de leurs familles.

Les fiches de poste se trouvent en annexe du projet d'établissement



III - Projet éducatif

Nous abordons ici les valeurs éducatives que nous souhaitons développer dans notre grande crèche, et qui vont donner sens à l'ensemble de nos actions.

Ces valeurs ont été choisies par l'équipe pour promouvoir ce que nous pensons être essentiel au bien-être et à l'accompagnement de l'enfant, mais aussi de sa famille. La liste non exhaustive de ces valeurs pourra évoluer chaque année en fonction de nos objectifs de travail, de l'équipe qui peut être amenée à changer et de la remise en question de nos pratiques professionnelles.

Nous accueillons des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans accomplis, autour des valeurs de bien-être, de bienveillance, de coéducation, de respect, d'égalité entre les filles et les garçons et de sécurité physique et affective.

- 1 - L'accueil de l'enfant et de sa famille
- 2 - La vie à **Pomme de Reinette**
- 3 - L'hygiène et la santé
- 4 - La sécurité physique et affective
- 5 - La socialisation
- 6 - Le doudou
- 7 - Les temps forts à **Pomme de Reinette**
- 8 - Les différents moments de la journée pour chaque unité de vie
- 9 - Les passerelles



Pour répondre au mieux aux besoins de chaque enfant, nous avons fait le choix de constituer 3 unités de vie au sein de notre structure :

Les Boupalas

- L'unité de vie des Boupalas qui accueille les enfants de 10 semaines à environ 14 mois. Cette section peut accueillir jusqu'à 10 enfants par jour. Notre priorité est tout d'abord de répondre à leurs besoins essentiels et primaires à travers des soins quotidiens de qualité, basés sur le respect de l'individualité et du rythme de chacun. L'enfant âgé de seulement quelques mois a encore un rythme qui lui est propre, et qu'il est important de respecter pour qu'il se sente sécurisé, qu'il puisse ainsi être disposé à explorer son environnement et se développer comme il se doit. Nous accompagnons également le tout petit dans son développement global (psychique, cognitif, affectif, psychomoteur etc....) à travers différentes activités d'éveil adaptées à son stade de développement, ses attentes et ses besoins.

Les Mickalas

- L'unité de vie des Mickalas est composée d'une équipe pluridisciplinaire accueillant les enfants âgés entre 12 et 24 mois. Les professionnels sont animés par un esprit de respect, d'écoute, de tolérance et d'égalité des chances pour accompagner les enfants dans leur développement affectif, cognitif, moteur et social.

Pour ce faire, notre projet pédagogique veille à répondre à leurs besoins de découverte et d'expérimentation pour leur permettre de percevoir et de comprendre à leur rythme leur environnement afin d'y être acteur, de s'affirmer ou encore de prendre confiance en soi et en l'autre. Les objectifs sont ainsi de favoriser leur autonomie, leur socialisation, leur éveil moteur et sensoriel, ainsi que leur langage, à travers divers ateliers dans lesquels l'adulte invite l'enfant à faire par lui-même, tout en le soutenant par le regard, les gestes et la parole.

L'équipe est également présente et disponible pour répondre aux besoins et aux interrogations des parents, mais aussi pour construire avec eux le parcours de leur enfant dans l'unité des Mickalas. De plus, afin de créer une cohérence entre les pratiques éducatives de la grande crèche et de la maison, des temps d'échanges sont possibles lors de la période d'adaptation, des transmissions du matin et du soir, des cafés des parents ou lors d'évènements festifs organisés par la structure.

Les Kinderlas

- L'unité de vie des Kinderlas accueille les enfants âgés de 24 mois à 3 ans accomplis. Cette section peut accueillir jusqu'à 15 enfants. L'équipe a pour mission de continuer à les accompagner dans leur développement et leur autonomie, et leur propose diverses activités, libres ou dirigées, adaptées selon leurs capacités et leur développement. L'équipe favorise l'accès à l'autonomie de l'enfant, le développement de son langage, l'acquisition de la propreté et sa socialisation. Encadré par des professionnels bienveillants et respectueux de son rythme, l'enfant évolue, grandit et sera prêt à vivre de nouvelles et grandes aventures.

1-L'accueil de l'enfant et de sa famille

L'accueil est le mot clé et la base de la relation de confiance que l'on cherche à établir avec toute la famille. Confier son enfant doit se faire sereinement. Accueillir un enfant c'est aussi tenir compte des particularités de la famille, de sa dimension culturelle et sociale. De ce fait, l'équipe reconnaît et respecte la place première qu'occupe la famille auprès de l'enfant, tant au niveau éducatif que social.

Nous savons l'importance du premier contact établi avec les parents, et la disponibilité qui doit être la nôtre lors de l'accueil de l'enfant et de ses parents.

L'ensemble des équipes, par la qualité de l'accueil proposé et voulu, fait en sorte que le parent se sente bien chez lui dans l'unité de vie où son enfant évoluera. De cette qualité d'accueil dépend la capacité du parent à atteindre le socle de confiance élémentaire minimale, lui permettant de nous confier son enfant sereinement, et à l'enfant de trouver sa place en toute sérénité.



1.1 L'inscription

Après un premier entretien téléphonique ou un accueil sur site, qui fait l'objet de la préinscription, les parents sont informés par courrier de la prise en compte de leur demande d'une place pour leur enfant au sein de la structure. Dans la mesure où l'accueil est possible, ils sont invités à prendre rendez-vous avec l'équipe de direction pour la remise du dossier d'inscription, et pour qu'ils puissent obtenir des réponses à toutes leurs questions et interrogations éventuelles.

Ce premier entretien est très important pour créer une première atmosphère d'échange. Même s'il est souvent ciblé sur des points financiers (tarifs...) ou pratiques (horaires, modalités d'accueil, fonctionnement de la structure d'accueil...), il permet aux parents de se faire une première idée du futur accueil qui leur sera réservé.

Il est intéressant de pouvoir parler avec les parents de leur choix de mode d'accueil et ainsi entrer un peu dans l'histoire de cet enfant à venir.

Lors de l'inscription, une visite de la structure est également proposée, pour que l'enfant (s'il est présent) et les parents puissent se projeter dans les lieux de vie de leur enfant, lorsqu'ils nous le confieront.



1.2 La période d'adaptation

L'adaptation se définit ainsi : *c'est l'action d'adapter ou de s'adapter, c'est-à-dire de se mettre en accord avec le milieu où l'on vit.*

Pour l'enfant, tout petit ou plus grand, qui arrive à la grande crèche, le temps d'adaptation est une période incontournable de prise de contact et d'observation progressive.

L'adaptation est un temps nécessaire pour favoriser l'arrivée et l'intégration de l'enfant au sein de la collectivité, et lui permettre, ainsi qu'à ses parents, une séparation dans les meilleures conditions.

La période d'adaptation se déroule sur 5 journées idéalement, et permet d'appréhender les différents moments de la journée :

- *Le 1^{er} contact (de 9h00 à 10h30) : la première heure, nous accueillons parents et enfant dans le service et prenons note des habitudes de vie, les besoins et les rythmes de l'enfant par le biais d'un questionnaire rempli avec une accueillante, puis l'enfant vit une première séparation.*
- *Le 2^{ème} rendez-vous (de 9h00 à 10h30) : l'enfant continue à découvrir « seul » son nouvel environnement ;*
- *Le 3^{ème} rendez-vous (de 9h00 à 12h00) : l'enfant reste une matinée au sein de la structure et partagera son premier repas ;*
- *Le 4^{ème} rendez-vous (de 9h00 à 12h00) : l'enfant reste une deuxième matinée au sein de la structure et partagera un repas ;*
- *Le 5^{ème} rendez-vous (de 9h00 à 16h00) : première « petite » journée au sein de la grande crèche où l'enfant découvrira le temps de la sieste.*



En cas de difficulté d'adaptation, la direction, en concertation avec les éducatrices de jeunes enfants se réserve le droit de redéfinir avec les parents l'accueil de l'enfant en prolongeant au besoin cette dernière.

Chaque enfant est différent, chaque adaptation qui lui est proposée aussi !
Les réactions sont parfois spontanées (pleurs au départ des parents, par exemple) ou plus tardives.

Elles peuvent être ressenties au sein de la grande crèche où l'enfant n'a pas encore tous ses repères, ou à la maison par un changement de comportement ou de rythme.

Il est tout à fait normal que l'enfant réagisse quel que soit son âge ; l'entrée en collectivité est un grand événement dans sa petite vie !

L'essentiel soit que le temps d'adaptation permette à l'enfant et ses parents de dépasser l'angoisse de la séparation, de se sentir en confiance avec l'équipe, et qu'ils perçoivent l'objectif d'un accueil de qualité qui est le nôtre.

L'enfant doit bénéficier d'un lieu privilégié pour assurer sa continuité physique et psychique, et pour acquérir la sécurité de base nécessaire à la construction de son identité en tant que personne.

Les tout-petits ont besoin qu'on leur parle de leurs parents dans la journée, pour en garder l'image psychique. Si la séparation est difficile, l'équipe verbalise les émotions ressenties par l'enfant, afin de l'aider à les dépasser.

Afin de permettre cette continuité entre la maison et la grande crèche, nous proposons aux parents de nous fournir des photos de la famille, de l'enfant, de l'environnement, des animaux familiers, ...

Avec ces photos, nous confectionnons un petit "livre-relais" que l'enfant pourra regarder à tout moment de la journée, et ainsi conserver ce lien.

Il est également fier et heureux de montrer son livre à ses copains de la grande crèche.

**POUR QUE LA BELLE AVENTURE DE LA
VIE COLLECTIVE COMMENCE**

2- La vie à Pomme de Reinette



2.1 Autour de l'enfant

Le respect se définit comme un sentiment de considération envers quelqu'un, et qui porte à le considérer avec des égards particuliers.

Le respect est la valeur commune à tous, sur laquelle se fonde le projet pédagogique et éducatif de la grande crèche **Pomme de Reinette**. Toute personne est digne de respect, qu'il s'agisse de l'enfant, des parents, des collègues de travail.

Ce respect s'adresse à la personne reconnue comme unique, originale, différente et en évolution.

Respect, écoute et disponibilité sont les conditions indispensables qui permettent d'établir un climat de confiance, et d'instaurer dialogue et échange entre parents, professionnels et enfants.

De ces valeurs choisies, instaurées et respectées par l'équipe éducative dépend l'évolution harmonieuse et la sécurité affective de chaque enfant, au sein du groupe.

Le respect est la condition première de son développement. Au quotidien la pratique éducative tient compte des besoins de l'enfant et de son bien-être physique et moral.

Nous nous efforçons de mettre l'accent sur certains points qu'il nous paraît essentiel de développer.

En premier lieu le bien-être physique qui comprend le respect du rythme et des besoins de chaque enfant (rythme de sommeil, besoins alimentaires, soins de confort).

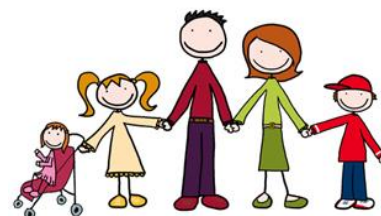
Nous veillons également à son bien être psychique et moral, en favorisant un accueil de qualité dans une ambiance sereine et chaleureuse par le biais d'un aménagement de l'espace, optimisé et sécurisé mais aussi par une équipe éducative à l'écoute, disponible et rassurante.

Elle a pour mission d'accompagner et d'encourager l'enfant dans sa rencontre avec l'autre, dans sa recherche d'autonomie et dans ses acquisitions nouvelles.

Il reste toutefois essentiel de fixer des règles et des limites car le jeune enfant se construit autour d'un cadre bien défini.

La grande crèche étant un lieu de vie collectif, il nous paraît important de respecter l'individualité et la personnalité de chaque enfant dans le groupe.

2.2 Autour des familles



A travers une ligne de conduite qui est propre à chacun, parents et professionnels ont des droits et des devoirs à respecter.

Accueillir un enfant c'est aussi permettre de définir la place de la famille au sein de la structure. Nous vivons la relation avec les parents accueillis en leur spécifiant :

"Les parents sont et doivent rester les premiers éducateurs de leur enfant".

Afin de leur assurer ce statut, nous avons déterminé les objectifs suivants :

- ✓ Une complémentarité dans le travail avec les familles, afin de prendre le relais sans prendre la place des parents, en mettant en avant la différence de chacun, que ce soit la différence de culture ou la différence de valeurs véhiculées de part et d'autre.
- ✓ Une continuité affective et éducative pour l'enfant afin d'assurer une cohérence entre son vécu familial et ses premiers pas dans la collectivité.
- ✓ Un soutien à la parentalité en étant à l'écoute des familles et de leurs besoins, en favorisant et en allant rechercher les échanges et les ouvertures au sein de la grande crèche.

Pour répondre à ces objectifs, il nous paraît essentiel de favoriser la communication, afin d'instaurer un climat de confiance et ainsi encourager la participation et l'investissement des parents dans la vie de la structure.

Cela doit se construire dans la continuité, c'est-à-dire du 1^{er} contact des parents avec la structure jusqu'au départ de l'enfant à l'école.

Pour ce faire, nous nous engageons au quotidien :

- A favoriser la circulation des informations sur la vie de la structure ;
- A apporter notre aide et notre soutien aux familles en demande ;
- A respecter les attentes et les souhaits des parents concernant la prise en charge de leur enfant dans les limites de la collectivité et de notre projet
- A les réassurer sur leurs compétences parentales ;
- A les accompagner avec bienveillance et disponibilité ;
- A nous rendre toujours disponibles pour répondre à leurs questions et interrogations.

3. L'hygiène et la santé

Accueillir les enfants dans un lieu chaleureux et sain, prévenir la transmission de maladies et la propagation d'agents infectieux, passe toujours par le strict respect des règles d'hygiène et d'asepsie. L'application rigoureuse des règles garde une place essentielle.

La responsable de la structure, infirmière puéricultrice, est référente et garante des pratiques d'hygiène. Des protocoles ont été mis en place : hygiène des changes, préparation des biberons, allaitement maternel, pratiques en cuisine, tenue du personnel, hygiène des mains, des locaux, du matériel, des jouets et du linge.

3.1 L'hygiène et le confort de l'enfant

Une attention particulière est portée à chaque enfant pour son bien-être quotidien :

- Des changes réguliers, chaque fois que nécessaire, ou au minimum toutes les 3 heures. Les couches utilisées à la grande crèche sont Ecolabel, garanties hypoallergéniques et sans lotion : sans additifs (TBT ou autre substance biocide...), non chlorées, sans latex et sans parfum.
- Le lavage des mains dès l'arrivée de l'enfant, et du visage et des mains avant et après chaque repas. L'équipe veille à enseigner aux enfants l'importance de l'hygiène des mains.
- Le changement de vêtements s'ils sont souillés ou mouillés. Ce pour quoi nous avons besoin de la collaboration des parents afin de nous fournir des vêtements de rechange (en quantité suffisante, adaptés à la taille de l'enfant, à la saison et laissés dans son casier personnel).

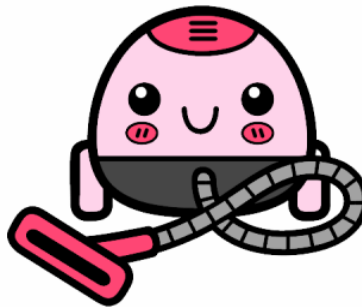
Nous demandons aux parents d'être tolérants lorsque les enfants jouent à l'extérieur ou apprennent à manger seuls : la priorité est donnée aux jeux et à l'apprentissage de l'autonomie.



3.2 L'hygiène des locaux, du matériel et du linge

Nos maîtresses de maison veillent à assurer pluri quotidiennement le nettoyage des locaux et du matériel en respectant les techniques en vigueur.

- Chez les plus petits, les jouets portés à la bouche sont changés régulièrement en journée afin d'être nettoyés et désinfectés. Le matériel et les jouets utilisés par les plus grands sont nettoyés et désinfectés une fois par jour au minimum, et les jouets en tissus lavés à la machine.
- Les sols, tapis de sol, tapis d'éveil, transats, les surfaces (sans omettre les robinets, poignées de porte...) sont également nettoyées et désinfectées au minimum une à deux fois par jour ou plus souvent si nécessaire.
- Les produits utilisés Ecolabel sont agréés « contact alimentaire ».
- Les draps sont personnels et changés au moins une fois par semaine.
- Les bavoirs et les serviettes utilisées pour le change sont individuels et changés après chaque utilisation.
- Les poubelles sont vidées et désinfectées pluri quotidiennement.



3.3 L'hygiène en cuisine et en biberonnerie

- La préparation et la distribution des repas et des goûters se font dans le strict respect de la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) qui est une méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.
- Un protocole reprenant les bonnes pratiques de préparation des biberons a été mis en place, et une traçabilité des réalisations est assurée. Les boîtes de lait infantile apportées par les parents ne devront pas avoir été entamées. Les dosettes préparées à la maison ne pourront pas être acceptées.
- L'allaitement maternel est encadré par le protocole de la Protection Maternelle et Infantile. Il est remis et expliqué aux parents lorsque ceux-ci souhaitent apporter du lait maternel pour leur enfant au sein de la structure.

3.4 L'hygiène du personnel

- Le lavage des mains, selon le protocole en vigueur, est un temps essentiel pour éviter les contaminations manuportées responsables de nombreuses infections. Il doit être minutieux et répété : avant et après chaque repas, chaque contact avec un liquide biologique (secrétions nasales, régurgitations, urines...), à l'arrivée et au départ du service, après être allé aux toilettes ou avoir accompagné l'enfant sur le pot. Les ongles seront courts et sans vernis.
- Des formations continues sont régulièrement organisées pour le personnel.
- La tenue des professionnels est encadrée : pas de bijoux, tenue adaptée et confortable, changée régulièrement ou immédiatement en cas de salissure, les chaussures d'intérieur sont nettoyées au moins une fois par semaine. Pour la préparation de toute denrée alimentaire (biberon, repas), le port d'une tenue prévue à cet effet et d'une charlotte est demandé.

3.5 Le suivi médical

- La responsable de la grande crèche, l'infirmière-puéricultrice, veille au suivi médical de chaque enfant. Un certificat d'aptitude à l'entrée en collectivité est demandé et le suivi des vaccinations obligatoires est effectué. Le pédiatre de la structure peut être amené à examiner l'enfant lors de visites médicales, organisées au sein de la grande crèche, auxquelles les parents sont conviés.
- En cas de maladie contagieuse, une consultation médicale et/ou un traitement peuvent être demandés aux parents pour le retour de l'enfant en collectivité. La décision d'éviction de l'enfant sera prise fonction de son état général.

3.6 L'information et le conseil aux parents

Nous avons comme valeur le soutien à la parentalité. Toute l'équipe pluridisciplinaire est à l'écoute afin de répondre aux questionnements des parents, concernant la santé et le développement de leur enfant.

Aussi, l'équipe se rend disponible au quotidien pour répondre aux nombreuses questions que les parents sont amenés à se poser : alimentation (diversification, allaitement, qualité et quantités etc....), santé, sommeil, apprentissage de la propreté, éducation, ...

Un affichage est systématiquement proposé sur des thèmes variés, avec la possibilité pour les parents de se servir en petits fascicules s'ils ne souhaitent pas lire l'affichage sur place. Les thèmes proposés sont régulièrement renouvelés afin de répondre à l'ensemble des questionnements.



4-La sécurité physique et affective

La sécurité de l'enfant est une préoccupation de chaque instant. Les structures d'accueil de la petite enfance sont soumises à des règles de sécurité strictes et nous mettons une priorité à nous y conformer.

4.1 Le matériel, les locaux et les jouets

- Le matériel et les jeux proposés aux enfants sont choisis selon les normes CE et NF, et adaptés à leur âge et à leur développement psychomoteur. Les jeux extérieurs sont entretenus et contrôlés régulièrement.

Nous demandons aux parents de redoubler de vigilance vis-à-vis des doudous personnels des enfants qui peuvent contenir un rembourrage ou des parties dangereuses lorsque ceux-ci sont endommagés.

Dans un souci de sécurité, nous demandons également aux enfants de ne pas apporter de jouets personnels au sein de la structure, ce qui évitera également les conflits entre les enfants et le risque de détérioration ou de perte.

- Les locaux sont adaptés au public accueilli. Ils sont régulièrement visités et contrôlés :
 - par les services vétérinaires (cuisine et salle de repas)
 - par les services de la Protection Maternelle et Infantile qui veille à la sécurité, à la bonne organisation et au bien-être global des enfants
 - par les pompiers (sécurité incendie)
- A Pomme de Reinette, tout est étudié pour une sécurité optimale de l'enfant : systèmes anti-pince doigts sur les portes, poignées rehaussées, prises en hauteur et munies de caches, mobilier adapté à leur taille... De plus, le personnel est vigilant quant à la fermeture permanente des portes d'entrée et de service.
- L'ensemble du personnel est formé à la sécurité incendie et à l'évacuation du bâtiment. L'équipe est également composée de personnes formées en secourisme et pouvant agir en cas d'urgence. Un protocole attentat / intrusion est en vigueur dans la structure.

- Une responsable, infirmière-puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants, est présente tous les jours au minimum de 8h à 18h30.
- *L'enfant ne sera jamais laissé seul ou sans surveillance quel que soit son âge.*

4.2 Prévention de la mort subite du nourrisson

- Dans le cadre de la prévention de la mort subite du nourrisson, une fiche de sieste a été mise en place chez les plus petits, avec une surveillance toute particulière et une observation de l'enfant au minimum toutes les 10 minutes. Cette fiche outil est également déclinée dans les autres unités de vie.
- Sauf avis médical contraire, l'enfant est couché sur le dos.
- La température du dortoir est de 18 à 20 °C maximum
- Nous n'utilisons pas de couvertures ni oreillers chez le plus petit, mais des gigoteuses.
- Les matelas utilisés sont fermes et respectent les normes en vigueur.



4.3 Les traitements médicamenteux et l'hyperthermie

- Les traitements médicamenteux peuvent être donnés au sein de la grande crèche, sous réserve de respecter certaines règles :
 Les médicaments (antipyrétiques compris) sont administrés sur prescription médicale, avec l'autorisation parentale d'administration de traitement signée. L'ordonnance doit être au nom de l'enfant, précisant le nom du médicament, la date, le nom, l'âge et le poids de l'enfant, la posologie, ainsi que la durée du traitement.
 Les médicaments sont fournis à l'établissement par les parents.
 - Les doses qui sont données à la grande crèche correspondent uniquement aux doses prescrites sur l'ordonnance de 12h00, 14h00, et 16h00. Les doses du matin et du soir sont à la charge des parents.

- Nous demandons aux parents de nous signaler dès l'arrivée, chaque jour, si l'enfant est sous traitement médicamenteux et de noter sur les boîtes des médicaments le nom et le prénom de l'enfant.

- Pour des raisons de sécurité, les médicaments doivent être apportés dans leur emballage d'origine et nous n'acceptons pas les préparations médicamenteuses reconstituées au domicile.

- En cas d'hyperthermie, nous appliquons le protocole signé par le pédiatre attaché à la structure nous autorisant à délivrer du paracétamol sous certaines conditions.

L'enfant fait alors l'objet d'une surveillance toute particulière, avec une prise de température régulière, consignée sur un document remis aux parents au moment du départ. Les parents sont prévenus.

Si l'état général est très altéré, le responsable peut demander aux parents de venir chercher l'enfant.

Nous demandons aux parents d'être vigilants à nous prévenir en cas d'hyperthermie à l'arrivée au sein de la structure, et lorsqu'un traitement antipyrétique a été délivré au domicile.



4.4 Les départs

La sécurité, c'est aussi s'assurer que nous remettons l'enfant à une personne de confiance, qui nous aura été systématiquement signalée par les parents le matin. Celle-ci figure sur la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant, et nous lui demanderons une pièce d'identité. Dans le cas contraire, l'enfant ne sera pas remis à la personne s'étant présentée à la grande crèche et les parents en seront informés. Un protocole prévoit les conditions à suivre et le cadre à respecter.





5-La socialisation

La socialisation est le processus au cours duquel un individu apprend et intériorise les normes et les valeurs de la société à laquelle il appartient, et construit ainsi son identité sociale. Elle est le résultat à la fois d'une contrainte imposée par certains agents sociaux, mais aussi d'une interaction entre l'individu et son environnement.

La sociabilité est la capacité d'un individu ou d'un groupe d'individus à évoluer en société, et à pénétrer au sein de nouveaux réseaux sociaux. Elle se développe notamment par la socialisation.

Plus concrètement en nos murs...

L'accueil en structure collective doit permettre à l'enfant d'établir avec la société dans laquelle il va évoluer un réseau relationnel avec d'autres enfants, d'autres adultes.

Lorsque le bébé est accueilli au sein de la structure, il accorde une attention croissante au monde environnant : il sourit aux visages, il émet des vocalises.

Ces manifestations préparent le terrain aux échanges affectifs et sociaux.

Puis le sourire de l'enfant devient plus sélectif entre lui et les personnes familières.

Lorsque le bébé se plaît en compagnie, il essaie d'attirer l'attention de son entourage. Il communique, entre en interaction, est à l'initiative des échanges.

Au sein de la grande crèche, nous apportons une attention toute particulière à la relation individuelle avec l'enfant.

Lorsque le bébé acquiert la capacité à différencier les formes et les personnes entre elles, la dimension de l'inconnu prend corps et se précise.

Au sein de la structure, nous valorisons les éléments sécurisants du familier et de l'habituel, notamment par une organisation de la journée autour de repères clés, et par des rituels mis en place quotidiennement.

Au fur et à mesure de son développement et lorsque l'enfant se sent en confiance et en sécurité, il progresse sur le plan des relations vers l'adulte.

Nous proposons aux enfants des jeux de "coucou", des chants, des comptines, pour lui montrer que nous sommes là pour lui, pour le rassurer.

Lorsque deux enfants du même âge vont se trouver côte à côte, ils vont être confrontés à la réalité de l'existence d'autrui.

Ils vont certainement vouloir s'approprier le même jouet ! On apprend aussi beaucoup en voyant les plus grands, ils donnent l'envie d'oser, de se lancer, d'avancer. On communique par le regard, le corps quand on ne parle pas encore, on entoure, on cajole, on câline.



Si au début le bébé considère ses pairs plutôt comme des objets, il va au fur et à mesure prendre davantage « l'autre » en compte. Les autres enfants vont devenir des partenaires de jeu. Cette évolution est évidemment favorisée par l'amélioration continue des possibilités d'échange verbal.

Des contacts vont donc s'établir, des jeux parallèles vont apparaître. Les enfants se recherchent et ont plaisir à être ensemble. Chacun est assurément sensible à la présence des autres mais poursuit son activité individuelle.

Nous autres, professionnels, sommes garants du lien qui peut se tisser entre eux. Nous leur expliquons les règles du partage, nous les consolons, nous les rassurons et nous proposons des temps de jeux et d'animations collectives. Nous les aidons dans le sens du respect de l'autre, et favorisons l'égalité entre les filles et les garçons.

Puis les jeux associatifs vont naître. Dans le groupe d'enfants, des interactions plus fréquentes vont apparaître. Des ébauches d'ententes, de régulations de l'activité avec comme support des jeux copiés du quotidien, rassurant, que l'enfant vit à la maison. Il veut faire comme papa, comme maman, comme à la maison, comme à la grande crèche. Et ceci sous couvert du regard bienveillant du professionnel.

C'est l'organisation de l'activité collective qui prend forme. C'est par ces nombreux échanges et interactions que l'enfant fera l'acquisition des règles nécessaires à la cohabitation et à la vie en société.

La qualité des relations sociales que l'enfant va établir dépend de ses conditions de vie, de la fréquence des occasions qui lui sont données, de l'attitude des parents et des professionnels.



6-Le doudou

Appelé aussi objet transitionnel, il va aider l'enfant à s'adapter à son nouvel univers, à mieux vivre la séparation et les frustrations.

Le doudou est unique et précieux pour l'enfant, il représente pour lui la transition entre le connu et l'inconnu. Choisi très souvent par l'enfant entre 8 mois et 2 ans, cet ours, ce lapin, ce bout de tissu sera investi d'une valeur toute particulière.

C'est l'objet indispensable aimant, rassurant, l'élément majeur pour lui apporter un repère et aussi assurer sa sécurité affective.

L'enfant est fidèle à cet objet qu'il s'est choisi et qui joue le rôle d'intermédiaire entre lui et son milieu familial.

Même sale, usé et mâchouillé, il est investi du pouvoir de le rassurer, de le calmer, de réduire son stress mais aussi de l'accompagner dans un moment de fatigue, de colère ou à la suite d'un petit bobo.

C'est dire combien il est important de respecter cet attachement. Nous prenons soin à ce que l'enfant ait son doudou chaque fois qu'il en aura besoin et à des moments différents de la journée, comme l'endormissement par exemple.

C'est l'enfant qui décide quand il va le poser (dans une pochette à doudou, à sa portée). Le doudou est alors rangé dans le casier ou dans le lit, les tétines sont rangées sur le panneau disposé à cet effet et il lui sera possible de les prendre ou les réclamer quand il le souhaite. Comme nous l'avons indiqué précédemment, c'est un objet transitionnel, il doit donc, pour se faire, effectuer des trajets maison/structure d'accueil.

Le doudou est imprégné de l'odeur de l'enfant, de ses parents et de sa maison.

C'est pourquoi nous proposons aux parents d'avoir plusieurs doudous identiques, afin de pouvoir effectuer des roulements pour réinvestir l'objet des odeurs familiales et prévoir de le laver si besoin.

Concernant les enfants qui ont des tétines, nous conseillons aux parents de nous en laisser une pour la structure, une autre restant à la maison.

Notre rôle n'est pas de nous substituer à celui des parents. Aussi, il ne nous appartient pas de "déshabituer" un enfant à ne plus prendre son doudou ou sa tétine. Cela va à l'encontre du besoin de sécurité vécu par l'enfant en l'absence de ses parents.

Le doudou peut aussi être juste le pouce ou un jouet.

Certains enfants n'en ont pas et se sécurisent "tous seuls" au moment de l'endormissement.

7-Les temps forts à Pomme de Reinette

Durant l'année, de septembre à juillet, différents temps forts sont organisés au sein de la structure, pour le plus grand plaisir des enfants, des parents et de l'équipe. Ces temps forts suivent les fêtes du calendrier.

Ces différents moments permettent aux familles et aux professionnels des temps d'échanges, en dehors du quotidien de l'accueil de leur enfant.



- En octobre, la semaine du goût est organisée. Nous proposons aux enfants des collations, des repas, des goûters d'une couleur différente chaque jour. Nous invitons les parents, afin d'égayer cette semaine particulière, à habiller leurs enfants de la couleur du jour, et nous faisons de même.
- En décembre, durant le temps de l'Avent, les enfants confectionnent des "bredalas", au cours des ateliers cuisines, petits gâteaux de Noël, qu'ils rapporteront chez eux, un large sourire au visage, dans une boîte décorée par leur soin, accompagnés de la recette.

Nous essayons ainsi de donner l'envie aux parents de prendre la suite, d'essayer à leur tour, de se lancer dans un atelier cuisine à la mesure de l'enfant, transmettant par ce biais, un relais éducatif avec la famille.

Les enfants des trois unités de vie sont regroupés pour un moment de chants et d'animations autour de Noël. C'est un moment de partage et d'échange que nous retrouvons avec les parents autour d'un goûter.

Les enfants assisteront aussi à un spectacle ou un conte de Noël.

- En janvier, fiers et heureux de porter la couronne décorée par leur soin, les enfants se retrouveront au goûter pour déguster la galette des rois.
- Et voici Mardi-Gras, que l'équipe de la grande crèche dynamise en se déguisant, ainsi que les enfants présents ; c'est une journée festive où rondes et danses sont proposées à tous, ainsi que la dégustation, au goûter, des crêpes préparées en atelier cuisine. Nous participons également au carnaval de Buhl.
- A Pâques, quel plaisir pour les enfants, les plus grands, de participer à une chasse aux œufs dans le jardin, organisée par l'ensemble de l'équipe. Ils doivent alors chercher, découvrir, ramasser et remplir d'œufs en chocolat leur panier, confectionné et décoré, tout un programme de réjouissance !
- En mai et juin, la fête des parents n'est pas oubliée. C'est une fierté pour les plus grands d'offrir un cadeau surprise, préparé en secret.
- En juillet, la "Fête des 3 ans" clôture cette année riche en temps forts, avec un spectacle proposé aux parents, présenté par les enfants scolarisés à la rentrée. Le spectacle, composé de chants et danses, est suivi d'un goûter où tous sont conviés. Moment chargé d'émotions et de souhaits de bonne continuation pour chacun des Kinderlas qui prendra son envol vers d'autres aventures !
- Périodiquement des journées à thème : Multicolore - Halloween - Pyjama -...

Tous ces moments forts sont immortalisés par des expositions de photos, que les parents peuvent commander afin de conserver un souvenir de leur enfant à Pomme de Reinette.



Le jardin



Le jardin est un lieu de rencontre avec la nature et avec l'autre.

Préparer la terre, arracher les herbes, « ranger les cailloux », planter, semer, arroser, sont autant de prétextes pour passer du temps à toucher la terre.

Mais aussi ... sentir les œillets d'Inde, voir passer les abeilles, des fourmis et parfois des papillons...

Les enfants nous accompagnent dans les menus travaux avec un petit outillage adapté, dans l'espoir de récolter quelques tomates cerises ou de grappiller une framboise. Ils s'émerveillent devant les couleurs des fleurs de cosmos ou des plantes sèches de l'automne.

Nos herbes aromatiques aiment se faire froter, humer, goûter, et sont très utiles pour nos tisanes du matin.

Faire le lien entre ce qui pousse et ce que nous consommons est un apprentissage essentiel pour sensibiliser, au plus tôt, au respect de ce que nous offre la nature, et à adopter une attitude responsable et respectueuse de celle-ci.

Le petit espace est accessible aux parents avec leurs enfants, pour apprendre, respecter, et suivre les cycles de la vie et de la nature.

Nous proposons également des replants aux intéressés pour permettre un échange enrichissant.



Fêter son anniversaire à la grande crèche



Quelle fierté et quel plaisir pour les enfants de souffler leurs bougies ce jour-là. Le gâteau, apporté par les parents, sera dégusté au dessert du déjeuner (si l'enfant n'est présent que le matin) ou au goûter.

Nous accrochons une banderole au mur du réfectoire ou au sein même de l'unité, et disposons les tables en banquet pour favoriser la convivialité et regrouper les enfants autour de celle ou celui qui est la princesse ou le roi du jour. Chacun se coiffe d'un chapeau ou se déguise, et tout le monde entonne la chanson d'anniversaire. L'enfant, dans la mesure de ses possibilités, souffle ses bougies seul ou avec l'aide de ses copains proches, et découvre un petit cadeau à son attention. Nous utilisons une vaisselle et des nappes spécifiques pour souligner ce moment d'exception.

Un reportage photo sera réalisé pour immortaliser cette journée, et la princesse ou le roi repartira avec un beau souvenir.



8-Les différents moments de la journée pour chaque unité de vie

8.1 Déroulement d'une journée dans l'unité de vie des Boupalas

L'unité de vie des Boupalas peut accueillir simultanément dix enfants de dix semaines à seize mois environ.

Une journée type chez le nourrisson se vit dans le respect de son rythme physiologique, elle se calque sur ses besoins fondamentaux : manger, dormir, éliminer, sécurité morale et affective. Chaque bébé a son propre rythme, différent et particulier. Nous devons donc respecter les besoins de chacun et suivre chaque rythme.

Le bébé nous donnera des signes et attendra la réponse adéquate. Grâce aux informations transmises par les parents durant le temps d'adaptation ou bien lors de l'accueil quotidien et par notre observation continue et attentive nous répondrons au mieux aux attentes du tout petit. Nous savons qu'une fois ses besoins fondamentaux assouvis, il va pouvoir accéder à une sécurité intérieure, qui lui permettra de s'adonner à l'exploration de son corps et de son environnement. Il pourra être disponible aux sollicitations et à la vie autour de lui, il pourra entrer en relation avec les autres.



8.1.1. L'accueil

- **Assurer le lien maison-structure d'accueil**

L'accueil du matin et l'accueil du soir sont les deux moments clés qui vont unir les différents vécus de l'enfant entre le domicile et la structure. C'est le moment où parents et professionnels peuvent échanger et faciliter ainsi le relais de la prise en charge de l'enfant : *« les parents et les professionnels se parlent quotidiennement, chacun se soucie de faire régner un climat de confiance favorable à l'enfant, et cherche à construire des partenariats éducatifs »*, Laurence Rameau, puéricultrice. Chez les nourrissons, les arrivées et les départs se font à toute heure de la journée. L'accueil est personnalisé c'est-à-dire qu'il y a toujours un professionnel qui accueille l'enfant et son parent.

Nous remplissons ensemble la feuille de transmissions, qui servira de support écrit pour consigner les grandes lignes du déroulement de la journée de l'enfant à Pomme de Requette.

Cet outil de communication entre les parents et les professionnels donne, en premier lieu, des informations communiquées par le parent, telles que le dernier réveil ou le dernier repas avant que l'enfant ne soit pris en charge chez nous.

Puis, complété par nos soins, il nous permettra de donner toutes les informations précises sur le vécu de l'enfant à la grande crèche lors de son départ. Ce document écrit nous donne également une base pour adapter notre prise en charge aux différents besoins de l'enfant durant la journée.

Nous avons également besoin de connaître l'heure de départ de l'enfant ainsi que toute prise de médicament précédent sa venue. Nous nous renseignons sur l'humeur de l'enfant et recevons toute information que le parent jugera utile de nous transmettre.

Cette feuille de transmissions nous permet aussi de faire le lien au sein de l'équipe de professionnels pour que chacun puisse s'occuper au mieux de l'enfant.

- **La séparation selon les âges**

L'enfant au tout début de sa vie connaît une évolution très rapide. C'est la raison pour laquelle, à quelques semaines près, les enjeux de la séparation ne sont pas du tout les mêmes et celle-ci sera donc vécue totalement différemment par l'enfant et le parent. Avant ses 7-8 mois, l'enfant n'a pas conscience de son existence propre et croit être le prolongement de sa mère. Il ne différencie pas son identité de celle de sa mère. Il ne se pose d'ailleurs pas encore la question, mais se contente de s'intéresser à ses besoins fondamentaux immédiats.

De ce fait, la séparation est souvent très bien vécue, et l'accueil en structure ne pose pas de problématique particulière. L'enfant n'attache pas encore vraiment d'importance à la personne qui s'occupe de lui, du moment que celle-ci est bienveillante et que ses besoins sont assouvis de façon adaptée.

En revanche, vers ses 8 mois, l'enfant prend conscience de son identité propre, et réalise qu'il ne fait pas qu'un avec sa mère, mais qu'ils ont chacun une existence à part entière. Il est maintenant en capacité de se rendre compte de la séparation et sera plus facilement susceptible de réagir. C'est ce qu'on appelle « l'angoisse du 8^{ème} mois ». Selon René Spitz, psychiatre et psychanalyste, c'est le début de la reconnaissance de soi et de l'autre, et donc de la « peur de l'étranger ».

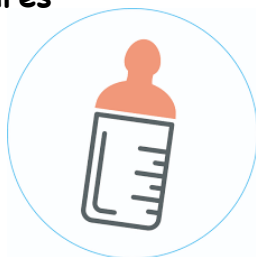
C'est la raison pour laquelle l'entrée en structure d'accueil après les huit mois de l'enfant peut sembler un peu plus délicate. Pourtant, c'est un stade totalement normal et qui prouve le bon développement de l'enfant, c'est « *la première indication sérieuse que l'enfant s'est attaché à une personne très spéciale pour lui, habituellement la mère. C'est un signe positif car les petits sont censés développer un tel lien affectif. Quand le bébé comprend et sait que son père ou sa mère reviendra toujours, les allées et venues de ses parents lui deviennent graduellement moins pénibles* », Holly Bennett et Teresa Pitman, spécialistes du développement de l'enfant. En effet, cette période plus « angoissante » n'est que provisoire.

Au moment de cette première prise de conscience, l'enfant n'a pas encore saisi que son parent finit toujours par revenir le chercher. Mais lorsqu'il aura été confronté à cette angoisse à plusieurs reprises, il pourra tirer cette dernière conclusion, et acceptera la séparation de plus en plus aisément.

La posture de l'adulte lors de cette phase délicate est importante. S'éclipser discrètement quand l'enfant relâche son attention, ne ferait que renforcer sa crainte que son parent ne revienne pas. Même si c'est délicat sur le moment, mieux vaut formuler clairement à l'enfant que l'on s'en va et que l'on va revenir, et qu'il voit son parent partir. La réaction sera certainement plus vive sur le moment, mais cela l'aidera à plus long terme à se sentir en confiance, et passer cette période d'angoisse plus rapidement.

8.1.2 Les besoins primaires

- L'alimentation



Les repas sont proposés en fonction du rythme de l'enfant, de ses habitudes à la maison (temps tenu entre chaque repas), et de ses besoins liés à son stade de développement.

L'alimentation du nourrisson commence par le lait. Notre structure fournit aux nourrissons le lait de la marque Babybio. Si le parent souhaite faire le choix d'un autre lait, il lui sera possible de le ramener, sous condition que la boîte soit fermée, afin de respecter les recommandations de la PMI.

Durant cet échange individualisé avec le professionnel, nous proposons à l'enfant un temps de repas qui se déroule dans une ambiance calme et sereine, afin que le bébé en profite au mieux. Dans la mesure du possible, nous nous adaptons à ce que l'enfant connaît à la maison : biberon pris d'une traite, avec pause, lait tempéré, tiède, en plusieurs prises, bien assis ou semi couché, etc.

En cas d'allaitement, nous acceptons bien évidemment le lait maternel, et devons respecter le protocole strict exigé par le service de PMI, quant à son acheminement et sa conservation.

Quand l'enfant sera prêt, les parents nous informeront du début de l'alimentation diversifiée. Ainsi, ils nous rendent compte des différents aliments introduits à la maison, afin que nous puissions poursuivre leur « chemin » au sein de notre structure au moyen de petits pots bio, pour s'adapter au plus juste et individuel des besoins et situations de chaque enfant.

Cette diversification débute en général vers quatre mois, avec l'introduction des légumes et des fruits, puis l'introduction des protéines (viandes, poissons) un petit peu plus tard, vers 6 mois. Lorsque l'enfant maîtrise bien les morceaux, nous proposons de rajouter des petits morceaux du menu des Mickalas / Kinderlas.

Nous proposons des aliments très variés et de très bonne qualité, et plus ou moins mixés selon les capacités de mastication de l'enfant.

Nous nous adaptons systématiquement aux régimes particuliers de chacun (sans viande, sans porc, etc...).

Lors de la diversification alimentaire, la posture de l'adulte est extrêmement importante : *« Diversifier l'alimentation du nourrisson, c'est lui apprendre les différentes saveurs et les bonnes habitudes alimentaires, afin qu'il devienne, plus tard, un adulte gourmet. Équilibrés et variés, simples et étonnants à la fois, les plats doivent surprendre l'enfant et l'initier à de nouvelles découvertes gustatives. Néanmoins, il ne faut pas le forcer, chacun ayant un rythme et un appétit différents ; il faut donc faire preuve de patience. Il est important d'être à son écoute, de l'accompagner lentement et patiemment, l'encourager à manger, lui parler et garder le contact visuel avec lui »*, Marlène Petitguyot, diététicienne spécialisée dans l'alimentation des jeunes enfants.

Nous avons aussi un rôle de conseiller auprès des parents qui le désirent.

Ainsi, nous les accompagnons dans les étapes de diversification alimentaire.

- **Le sommeil**



Le sommeil du nourrisson est très important pour grandir : *« Les fœtus et les nouveaux nés dorment jour et nuit. Ils alternent deux états de sommeil : agité et calme. (...) Au tout début de la vie, le sommeil agité permettrait la maturation et le développement du cerveau. Le visage des nouveau-nés endormis exprime au cours du sommeil paradoxal des mimiques de joie, de tristesse... Ce sommeil permettrait l'exercice des séquences motrices de leurs comportements émotionnels, mimiques qui plus tard leur permettraient de communiquer leurs émotions à l'éveil. Chez le nourrisson et le jeune enfant, le sommeil lent est un facteur clé pour la consolidation des apprentissages déclaratifs. Il est aussi nécessaire pour leur équilibre émotionnel. »*, Marie-Josèphe Challamel, pédiatre spécialiste du sommeil de l'enfant.

Jusqu'à 1 an, l'enfant fait plusieurs siestes par jour, plus ou moins longues, en fonction de son rythme métabolique propre.

Chaque enfant est différent face au sommeil.

Chacun a ses propres habitudes (pénombre, luminosité, bruit, silence...) et ses rituels (doudou posé sur le visage, pouce dans la bouche, tétine...).

Nous faisons en sorte que ces rituels d'endormissement soient au plus proche de ceux qu'il connaît chez lui.

La grande crèche fournit les draps et les gigoteuses. Chaque enfant est libre de ramener de la maison un doudou ou/et une tétine. Néanmoins, il est conseillé d'en ramener un exemplaire (doudou-tétine) à laisser sur place, afin d'éviter les éventuels oublis dus aux allers-retours. Si l'enfant n'a pas encore choisi son « doudou préféré », nous proposons à maman ou à papa de nous confier un de leur t-shirt pour garder près de lui l'odeur rassurante de ses parents et de la maison lors de la séparation, et particulièrement en période d'adaptation.

Nous transmettons aux parents les horaires effectifs d'endormissement et de réveil de leur enfant, afin d'assurer au mieux le lien structure-maison.

- **Les soins corporels**

Une attention particulière est portée à chaque enfant pour son confort et son bien être au quotidien, à travers des changes réguliers, au maximum toutes les 3 heures et bien sûr, chaque fois que nécessaire.

Les soins corporels constituent un moment privilégié entre le professionnel et l'enfant. Aussi une grande importance leur est accordée.

Il est primordial de communiquer avec l'enfant tout au long des soins, pour le prévenir de ce qu'il va se passer et lui expliquer ce que nous faisons. Cela lui permettra de se sentir plus

en confiance, plus en sécurité, mais l'accompagnera aussi à plus long terme vers le langage, l'acquisition de vocabulaire et la conscience du corps : *« On accorde trop peu d'intérêt à l'intelligence silencieuse des enfants. Alors qu'ils comprennent infiniment plus de choses qu'ils n'en disent, on prend souvent leur silence pour de l'incompétence. (...) A ces silencieux, il ne suffit pas de donner des mots par listes entières, il ne suffit pas de faire ingurgiter des structures par batteries entières, ce n'est pas de cette nourriture-là dont ils ont besoin. Il faut les aider à découvrir ce que parler veut dire ; il faut leur montrer combien l'autre est digne de leur parole comme eux-mêmes sont dignes de la sienne »*, Alain Bentolila, professeur de linguistique.

Nous sommes vigilants à préparer tout le matériel nécessaire au préalable afin de garantir toutes les conditions d'hygiène et de sécurité.



Nous pouvons ainsi proposer un cadre privilégié d'échanges avec l'enfant, partager un temps unique et essentiel pour son bien-être physique et mental

: « (...) la façon dont un bébé intériorise son environnement humain est influencée par la manière dont il est soigné au quotidien - nourri, changé, baigné (...) mis au lit. », Miri Keren et Sam Tyano pédopsychiatres, et Doreet Hopp, chercheuse en littérature jeunesse.



8.1.3 L'observation au quotidien

- Les outils

L'observation reste primordiale lorsqu'on travaille avec des tout-petits, ne serait-ce que pour répondre à leurs besoins de façon la plus adaptée possible, mais aussi pour prévenir de certains troubles éventuels.

Pour ce faire, les parents disposent d'une fiche de renseignements à remplir préalablement au jour d'adaptation, qui nous renseignera sur les éléments importants à connaître concernant l'enfant. Cette fiche sera par la suite un support d'échange entre le parent et le professionnel au premier jour d'accueil de l'enfant, ce qui permettra des explications complémentaires ou des éventuels rajouts d'informations. L'observation des enfants étant au cœur de notre travail, elle se fait ensuite de manière plus ou moins informelle, bien qu'elle soit quotidienne, car elle reste primordiale pour adapter notre pratique.

D'après ces observations, si l'équipe se voit interpellée par un élément concernant le développement d'un enfant en particulier, elle pourra également se permettre de réaliser une observation plus spécifique et régulière, et d'éventuellement orienter la famille vers des professionnels compétents.

Lorsque l'enfant atteint l'âge de passer dans le groupe supérieur, la connaissance de l'enfant et ses particularités, que nous aurons acquise grâce aux observations quotidiennes, nous permettra de transmettre aux équipes du groupe accueillant, les informations importantes (ex : habitudes de sommeil, lors des repas, éventuelles particularités qui rendent la prise en charge unique...).

De plus, lors de ce passage, les parents disposent à nouveau d'une fiche à remplir quasi similaire à celle qu'ils ont pu connaître dans le groupe des Boupalas, mais adaptée à l'âge de leur enfant afin de pouvoir transmettre les nouvelles informations importantes propres à leur évolution.

Tous ces éléments permettent ainsi une meilleure prise en charge, la plus adaptée et la plus individualisée possible.

- **S'adapter**

En fonction de ces observations, le professionnel va pouvoir adapter sa pratique. Les jeux et activités proposés seront différents pour chaque enfant, et ce non pas de par son âge, mais son stade de développement, dont l'évolution est très différente de l'un à l'autre.

C'est également par ce biais que nous choisirons la position la plus adéquate pour l'enfant sur le tapis. Pour évoluer de façon harmonieuse, l'enfant a besoin de trouver lui-même comment se tourner, ou se mettre assis, etc.... et l'inciter à prendre ces positions avant qu'il n'en soit capable par lui-même, pourrait le freiner dans son développement psychomoteur. C'est pourquoi il est important de connaître le stade de développement de chaque enfant de façon précise, et ce, même si cela évolue très vite : *« Toute liberté est laissée aux enfants de prendre la position qu'ils veulent et les nurses sont expertes à les suivre dans leurs mouvements (...). Mettre un enfant avec soudaineté ou encore contre son gré dans*

l'une ou l'autre position est considéré comme une erreur.

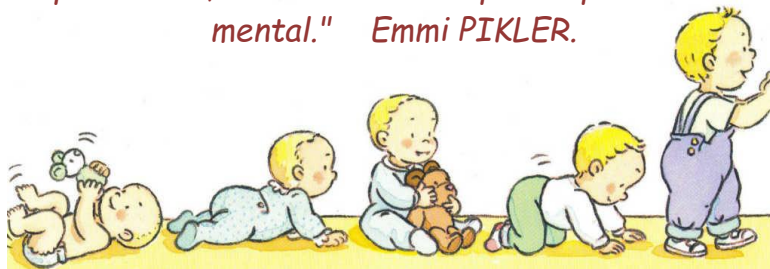
L'adulte doit s'assurer de la coopération de l'enfant avant d'agir », Myriam David, pédiatre et psychiatre, et Geneviève Appell, psychologue spécialisée dans la maternité. Ces observations permettent également aux professionnels de repérer clairement les progrès de l'enfant et de l'encourager dans son évolution. Le renforcement positif joue alors un rôle important dans le développement de l'enfant, car il lui permet de prendre confiance en lui. Valoriser un enfant le stimule dans l'acquisition de ses capacités.

- **La « motricité libre »**

L'équipe donne une importance à la motricité libre et l'intérêt qu'elle a dans le développement psychomoteur du tout-petit. Le Dr Emmi PIKLER, pédiatre à Budapest dans les années 1940, était directrice d'une pouponnière. C'est dans cette structure qu'elle met en évidence les capacités des bébés à agir par eux-mêmes, et pointe la conception de l'enfant "acteur de son développement".

La motricité libre consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans les lui enseigner.

" Il est essentiel que l'enfant se découvre autant que possible. Si nous l'aidons à résoudre tous les problèmes, nous lui volons le plus important : son développement mental." Emmi PIKLER.



Il nous paraît primordial de respecter le développement naturel de l'enfant, et donc le laisser évoluer à son propre rythme. Par exemple, nous ne mettons pas un bébé dans une position qu'il n'a pas acquise par lui-même. Nous le laissons allongé afin qu'il puisse expérimenter par lui-même le passage sur le ventre, et inversement. Progressivement, il parviendra à découvrir la position assise, le quatre pattes, la position debout, la marche...

Les incitations trop précoces à accomplir des gestes non maîtrisés, risquent de retarder l'enfant dans son développement ou son autonomie, et altérer sa confiance en lui.

8.1.4 Le jeu et les activités d'éveil



Les enfants ont surtout besoin de manipuler de nombreuses fois le même objet, pour en découvrir les caractéristiques (taille, poids, texture...), et de se livrer à diverses expérimentations (le mouvement, le balancement, le roulement, la rotation...). Des jeux sont mis à disposition au sol, en libre accès, pour favoriser une découverte autonome de chaque objet, et inciter l'enfant dans ses compétences psychomotrices.

Pour le jeune enfant, **jouer est indispensable à son développement**. Dès les semaines qui suivent sa naissance, le bébé joue : en regardant sa main, en s'écoutant produire des sons, en suivant du regard les rayons du soleil à travers le rideau... Puis, au fil des mois et des années, l'enfant se sert du jeu pour se développer, évoluer, et exercer ses capacités toutes neuves.

Le petit invente et construit des jeux qui le conduisent dans le monde du désir et de l'imaginaire. Il imite, tentant ainsi de mieux comprendre le monde des adultes.

Si l'enfant n'est jamais en repos, c'est qu'il a beaucoup à faire. A quatre mois, il a tout à regarder, à écouter, à toucher, à découvrir. Six mois plus tard, il n'a de cesse de se déplacer pour pousser plus loin ses explorations.



« Le jeu constitue le mode principal d'acquisition de connaissances pour le jeune enfant par ses recherches, ses expérimentations, ses explorations. Sans oublier le moteur de son jeu : le plaisir », Laurence Rameau, puéricultrice.

Les professionnels se tiennent à disposition des familles pour assurer les transmissions concernant l'enfant, mais ils sont aussi à l'écoute, et disposés à accompagner les parents dans d'éventuels questionnements.

8.2 Déroulement d'une journée dans l'unité de vie des Mickalas et des Kinderlas (16 à 36 mois)

Les enfants sont répartis en 2 salles de vie principales, séparées par une porte coulissante. Leur journée est rythmée par diverses activités libres ou dirigées, selon leurs capacités, leurs envies et leurs besoins.

Ils deviendront peu à peu autonomes pour manger, devenir propre, s'habiller, se déshabiller, développer leur langage et se socialiser, toujours encouragés par l'équipe.



8.2.1 L'aménagement de l'espace.

L'aménagement des espaces joue une place importante dans la qualité de l'accueil des enfants. Penser l'aménagement des espaces relève pour le professionnel d'une réelle responsabilité.

La disposition du mobilier dans l'espace sert de repère aux enfants. Par l'aménagement de l'espace, le professionnel construit le décor qui permettra à l'enfant de répondre à ses propres besoins. Il lui offre la possibilité d'explorer, de partager, de se détendre, de se déplacer, de se concentrer, de papillonner, de créer, de construire, de s'inventer...

« Les jeunes enfants sont très sensibles à leur environnement matériel immédiat qui peut, selon les propositions des adultes, permettre des jeux riches et des interactions agréables, ou bien au contraire déclencher des déplacements, des pleurs, des moments d'excitation, des conflits, entre enfants ou avec les adultes. On peut agir de façon très efficace sur ces comportements. »

Anne-Marie Fontaine, psychologue et formatrice

• Dans l'unité des Mickalás : les enfants ont un grand besoin de mouvement. Nous avons donc privilégié l'aménagement d'espaces de motricité dans leur salle. Des jeux à tirer et à pousser sont mis à disposition. La mise à disposition de contenants est tout aussi nécessaire car les Mickalás apprécient d'expérimenter le vide et le plein, le dedans et le dehors : ils ont besoin de vider et de transvaser.



• Dans l'unité des Kinderlas, les enfants apprécient particulièrement les espaces de jeux d'imitation (coin dinette, poupées, voitures...) Une table au centre de la pièce permet l'organisation d'activités telles que la pâte à modeler, les puzzles... Un coin lecture est aussi prévu sur un tapis, pour une ambiance plus "cocooning".



8.2.2 La journée type

- De 7h30 à 9h30, les enfants sont accueillis progressivement et profitent d'un temps de jeux ou d'activités libres.

- De 9h15 à 9h30 : Regroupement dans la salle d'activité et moment musical avec chanson du « bonjour », chants, comptines....

- Temps de collation avec une boisson.

- Entre 9h30 et 10h45 : Selon le temps ou la saison, diverses activités sont proposées : Sorties dans le jardin, Peinture, Atelier de psychomotricité, jeux de transvasement, Pâte à modeler....

- De 10h45 à 12h : lavage des mains par petits groupes puis petits trains pour aller s'installer à table et déjeuner.

- A partir de 12h, préparation pour la sieste et l'endormissement, avec un temps calme d'histoires ou de musiques.

- Jusqu'à 15h45, levé de sieste progressif selon le rythme de chaque enfant. Distribution de boisson avant de proposer des activités : sortie au jardin, jeux, parcours psychomoteur, ...

- De 15h45 à 16h30, lavage des mains et goûter.

- De 16h30 à 18h30 : Jeux libres et activités proposées dans les salles, le hall, ou à l'extérieur.

Pour le bien-être des enfants, les changes sont effectués tout au long de la journée et/ou lorsqu'il y en a besoin.

8.2.3 Les repas

Chaque enfant est un être unique. La connaissance de ses habitudes alimentaires influencera notre comportement.

Nous encourageons chaque enfant à goûter à tout mais celui qui ne veut pas manger n'est jamais forcé, mangeant la quantité qu'il veut. Bien évidemment, les choix alimentaires ou régimes inspirés culturellement ou religieusement, sont respectés.

Il n'y a pas de règle sur le temps que met l'enfant à accepter les nouveaux goûts. Une belle grimace un jour, peut se transformer plus tard par un « encore ».

Le repas est un moment important, un temps calme, de joie et de rencontre. C'est un temps d'apprentissage également. En effet, on découvre certaines règles : se laver les mains, attendre son tour, rester assis...



« Manger fait partie de nos besoins primaires. Cependant, manger n'est pas un acte neutre, puisque selon la sagesse populaire, « nous sommes ce que nous mangeons ». En d'autres termes, manger ne consiste pas uniquement à ingérer des nutriments, mais participe à la construction de notre identité.

Manger, c'est aussi partager un moment agréable et convivial, propice à la découverte sensorielle, et ce, dès les premiers mois de vie du petit de l'Homme.

Manger, c'est aussi transmettre les valeurs familiales et culturelles aux futures générations. ». Sandrine Monnery- Patris

8.2.4 Les soins corporels et l'acquisition de la propreté

- **Les soins corporels**

Une attention particulière est portée à chaque enfant pour son confort et son bien être au quotidien, à travers des changes réguliers, et/ou chaque fois que nécessaire.

Les soins corporels constituent un moment privilégié entre l'adulte et l'enfant.

Une relation de qualité nécessite de prendre en considération plusieurs aspects :

- Traiter l'enfant en tant que Personne ;
- Reconnaître l'inconfort de l'enfant (en cas d'érythème par exemple) ;
- Respecter l'enfant en préservant son intimité,
- Verbaliser l'acte de soin, et expliquer toujours ce que l'on fait.

- **L'acquisition de la propreté**

L'acquisition de la propreté est une étape essentielle dans l'autonomie de l'enfant. C'est un stade très important pour l'enfant lui-même, et pour ceux qui l'entourent.

Il est nécessaire de rappeler qu'un enfant ne peut être propre avant l'âge de 18 mois, âge auquel le contrôle sphinctérien est possible au regard du développement psychomoteur.



L'acquisition de la propreté se fait en continuité de ce qui est initié au sein de la cellule familiale, le parent étant le premier éducateur de son enfant.

A la grande crèche, les professionnels sont des médiateurs compréhensifs de l'éducation à la propreté, qui doit se réaliser sans incident et sans crise pour qu'elle relève d'un processus naturel. L'enfant doit être prêt à assumer cette étape. Il lui appartient de choisir le moment favorable pour cette nouvelle expérience.

L'enfant aspire de toutes les façons à grandir, à devenir de plus en plus autonome, selon un rythme qui lui est propre.

L'équipe éducative ne force pas un enfant à « aller sur le pot », s'il n'est pas prêt ou n'en manifeste ni le besoin, ni l'envie, par contre elle l'encourage lors de ses premiers essais fructueux.

Nous avons pu observer que toute phase d'acquisition rencontre une phase de régression. Ainsi, un enfant peut être propre pendant plusieurs jours, et s'oublier les jours suivants, pour de multiples raisons.

Notre rôle est de ne porter aucun jugement négatif sur ce comportement mais au contraire, de l'aider à dépasser son inquiétude en étant à son écoute.

A ce moment clé du développement de l'enfant, les parents doivent lui prévoir des tenues de rechanges pratiques et en quantité suffisante pour son confort.

8.2.5 le temps de repos

Bien dormir est essentiel pour l'équilibre physiologique et psychologique de chaque enfant. Les besoins de sommeil varient beaucoup en fonction de l'âge.

Entre douze et dix-huit mois, un enfant fait une sieste le matin et l'après-midi, après dix-huit mois il ne fait, bien souvent, plus qu'une seule sieste après le repas de midi. Enfin, il est recommandé que le sommeil nocturne chez les enfants de moins de cinq ans soit de onze heures. Il existe cependant de grandes variations, la durée physiologique du sommeil varie d'un enfant à un autre ; il y a les petits et les gros dormeurs tout comme chez les adultes.

Pouvoir respecter dans la mesure du possible la qualité et la quantité de sommeil de l'enfant nous semble essentiel puisqu'il contribue à la maturation du cerveau, au repos physique et psychologique du corps, permet de mémoriser les expériences de la journée, favorise les capacités de concentration et d'attention, facilite les apprentissages, facilite l'endormissement du soir et apporte un équilibre émotionnel. Au contraire, un manque de sommeil entraîne chez l'enfant des troubles du comportement et de l'humeur qui peuvent se traduire par de l'agitation, de l'hyperactivité, un surpoids ou encore une instabilité émotionnelle.



- Des besoins qui changent

Les besoins de sommeil varient beaucoup en fonction de l'âge :

- Vers trois mois, à l'entrée en collectivité, le bébé a globalement besoin de quinze heures de sommeil, réparties sur trois siestes : le matin, en début et fin d'après-midi.
- Vers six mois (plus tard pour certains enfants), il y a disparition de l'éveil nocturne, et l'allongement des deux premières siestes.

- Vers un an, disparition de la dernière sieste, et raccourcissement de la première. L'enfant dort alors environ quatorze heures, jusque vers quinze ou dix-huit mois.
- Il ne reste ensuite plus qu'une sieste, pour douze heures de temps total de sommeil.



Un enfant se laissera aller dans son sommeil s'il se sent en sécurité et si l'équipe est contenante et rassurante. Le sommeil est une forme d'abandon de soi, des adultes et de l'environnement qui l'entoure. En effet, pour accepter de s'endormir, l'enfant doit se sentir rassuré par son environnement et assuré de pouvoir laisser son corps se détendre.

Pour ce faire, l'équipe éducative veille à instaurer un climat apaisant avant le coucher, qui se traduit par une phase d'hygiène, de détente et d'affection, pour permettre une transition en douceur entre l'éveil et le sommeil. Une musique douce accueillera également l'enfant à son arrivée dans le dortoir, sa turbulette personnelle et son doudou et/ou tétine seront déjà installés dans son lit. De plus, pour permettre à l'enfant d'avoir des repères dans l'espace et la pénombre, il dort toujours dans le lit qui lui a été attribué et au même emplacement.

Nous utilisons aussi un rituel pour le réveil qui consiste à saluer l'enfant, lui permettre de se réveiller en douceur ou de se rendormir si besoin et de l'accompagner dans la salle de vie où un professionnel prendra le relais.

L'équipe éducative a plusieurs éléments qui lui permettent de répondre aux besoins de sommeil de l'enfant, en respectant le rythme personnel lié à ses besoins, son âge, ses habitudes.

Ces informations précieuses lui seront apportées par :

- Les transmissions du matin données par le parent,
- Les signes physiques révélateurs de fatigue,
- L'observation et la bonne connaissance de l'enfant, de son rythme de sommeil et de ses rituels d'endormissement.

Au sein de notre structure, nous ne réveillons pas un enfant qui dort parce que dormir est un besoin fondamental et vital. Quand, le parent arrive alors que son enfant dort, nous lui proposons de le laisser dormir. La direction appellera le parent lorsque l'enfant sera réveillé.

Dans la journée, l'équipe éducative veille à respecter le sommeil et le réveil progressif et échelonné de chaque enfant. Ces temps de transition nous paraissent importants car ils donnent la tonalité de la journée, de la soirée et de la nuit. En effet, un enfant qui ne fait pas de sieste dans la journée, mettra plus de temps à s'endormir pour la nuit.



8.2.6 Le jeu et les activités d'éveil

Tous les moments de la vie de l'enfant sont source d'activité et de jeu. La plupart de ces acquisitions se fait à travers eux.

Tout jeu est activité d'éveil. Il lui permet une connaissance de soi, du monde extérieur, des autres, le développement de la socialisation, de l'intelligence et de l'imaginaire.

Le jeu est le langage de l'enfant, il y exprime de nombreux sentiments et d'émotions. L'adulte doit rester présent, disponible, à l'écoute de l'enfant, l'observer et orienter son choix, sans toutefois imposer un jeu ou un jouet. Il est important de proposer des jeux et des jouets en fonction de l'âge de l'enfant, de son développement psychomoteur, de ses capacités et de son intérêt.

Les activités sont proposées tout au long de la journée, qu'elles soient libres ou dirigées et sont entrecoupées de temps calmes.

Il est important de respecter le développement de l'enfant et sa motivation.

- Manuelles : peinture, pâte à modeler, empilage, coloriage, manipulation de semoule ou pâtes, enfilage de perles, collage de gommettes...
- Motrices : rondes, danses, parcours psychomoteur, jeux de ballons, piscine à balles, vélo, trottinette...
- Jeux symboliques : coin poupées, dînette, garage, coin déguisement...
- Langage : chants, comptines, marionnettes, lotos, histoires, livres, kamishibai...



9-Les passerelles



Notre grande crèche comportant trois unités de vie, des passerelles sont prévues et organisées entre chacune d'elle en fonction des possibilités d'accueil, et toujours en concertation et en accord avec les parents.

Ces "glissements" vers le groupe du haut, peuvent se faire plusieurs fois dans l'année et sont débattus lors des réunions d'équipes pluridisciplinaires.

L'accompagnement des enfants vers le groupe d'âge supérieur se fait grâce à l'observation au quotidien, et au fil des mois, par l'équipe encadrante, qui par sa formation et son expérience est à même de constater les étapes psychomotrices que les enfants franchissent.

Le petit "rampant" devient "marchant", plus autonome, davantage découvreur, puis il développe des compétences plus pointues : langage, motricité, dextérité manuelle, affirmation de la personnalité, acquisition de bases spatiales.

Lorsque quelques enfants sont en âge ou ont les compétences requises sur le plan psychomoteur pour s'adapter au groupe d'âge supérieur et progresser, ils vont être accompagnés en douceur et dans le temps.

Les parents sont informés d'une future passerelle et de son organisation ; ils ont la possibilité de prendre contact avec l'éducatrice de jeunes enfants de l'unité qui accueillera leur enfant.

A raison de deux à trois heures pendant les premiers jours, le temps de présence augmentera petit à petit, afin de donner de nouveaux repères à ces enfants dont les habitudes vont être modifiées, et pour qu'ils trouvent leurs nouvelles marques et connaissent les nouvelles personnes.

Les parents auront également toutes les informations nécessaires concernant le déroulement de la passerelle au fur et à mesure, et se voient remettre le livret d'accueil de la nouvelle unité de vie de leur enfant.

CONCLUSION

La grande crèche **Pomme de Reinette** est plus qu'un mode d'accueil ou un lieu d'accueil, c'est un lieu de vie éducatif favorisant l'éveil et l'épanouissement du jeune enfant.

Pomme de Reinette promeut l'égalité entre les filles et les garçons, par la pratique d'une pédagogie de qualité, qui sensibilise les enfants aux stéréotypes de genre, qui encourage une attitude respectueuse et inclusive.

Les différentes expériences et situations que l'enfant va rencontrer vont lui permettre progressivement de s'élever, en intégrant les règles de la vie sociale.

Notre structure est également un lieu d'accueil, d'écoute des familles, un endroit où les échanges entre parents et professionnels sont favorisés.

Une politique d'inclusion sociale est mise en place, qui vise à accueillir tous les enfants, quel que soit leur contexte familial ou social, en veillant à ce qu'ils bénéficient d'un environnement bienveillant et adapté.

Pomme de Reinette propose un accompagnement individualisé et un soutien à la parentalité pour les familles en difficulté.

IV - Projet pédagogique

- 1 - L'éveil musical**
- 2 - Cuisine et saveurs du monde**
- 3 - Le Kamishibai**
- 4 - La communication gestuelle**
- 5 - La médiathèque**



1 -L'éveil musical

Des ateliers d'éveil musical sont proposés aux enfants tout au long de l'année. Un intervenant extérieur vient un vendredi par mois avec ses instruments et leur donne accès à un monde de découvertes et d'émotions notamment par l'écoute et l'improvisation sur des instruments. Il s'agit de faire entrer les enfants en relation avec la musique de façon sensorielle, émotionnelle et affective. Et pour cela les ateliers d'éveil musical font appel à l'écoute, aux mouvements du corps avec les sons entendus et à la voix.



Tout cela se déroule dans un cadre ritualisé, afin de sécuriser l'enfant et lui offrir un moment de musique unique. Les enfants sont accueillis en salle de psychomotricité avec la même chanson pour commencer, et pour clore la séance qui dure environ trente minutes.

Dans le cas d'ateliers de musique « réceptive », le musicien joue de son instrument et les enfants écoutent. Ces moments peuvent sembler magiques. Les enfants sont face à l'instrument de musique, un silence apaisant s'installe, laissant percevoir l'émotion des enfants à travers cette relation directe et authentique avec la musique. Si les sons produisent une émotion positive, une sensation de plaisir chez la majorité des enfants, il arrive que la réaction chez d'autres soit plus difficile, s'exprimant par des pleurs ou l'énervement. Nous sommes dans le domaine particulier de l'affectif et du subjectif. Les réactions diffèrent selon chaque enfant.

Dans le cas d'ateliers de musique active, les enfants participent à la fabrication du son en jouant d'un instrument, en chantant ou en faisant intervenir leur corps.

Les chansons ont un double intérêt, elles plongent l'enfant dans un univers de mots et de sons, ou peuvent être un simple assemblage de sons et de mélodies.

Une imprégnation dans l'univers des mots et des vibrations permet ainsi l'apprentissage du langage. Cette imprégnation est d'autant plus efficace que les chansons sont reprises d'une séance à l'autre afin de stimuler la mémorisation de l'enfant.

Par les rythmes et les mélodies des chansons, l'enfant est placé dans un univers sonore organisé, qui stimule les capacités cognitives. Enfin la voix humaine, rappelant peut-être celle du parent, possède un effet apaisant.

Edgard WILLEMS (1890/1978), musicien et pédagogue, évoque différents pôles du développement humain : sensoriel, affectif, conscient et créatif (l'oreille musicale).

Ces ateliers d'éveil musical restent pour les enfants des moments de plaisir et de jeu.



2-Cuisine et saveurs du monde

Ce thème sera l'occasion pour les enfants de s'ouvrir à la diversité culinaire, de participer à différentes activités d'éveil, manuelles et créatives. Les familles pourront s'impliquer dans la vie de la structure en nous faisant part de leurs coutumes et origines.

A l'ère du prêt à consommer, il est important que les enfants fassent connaissance avec les ingrédients qui composent leurs repas. Prendre du plaisir et du temps pour préparer eux-mêmes les recettes qu'ils dégusteront avec les copains.

Les ateliers cuisine s'adressent essentiellement au groupe de Mickalás et Kinderlas. Selon les recettes proposées, les enfants pourront confectionner des gâteaux et des boudoirs pour les Boupalás.

- **Les objectifs**

- Apprendre les principales règles d'hygiène
- Développer le plaisir de se nourrir
- Développer le plaisir de la convivialité
- Découvrir de nouveaux goûts
- Découvrir de nouvelles textures
- Développer le langage (vocabulaire nouveau)
- Développer les 5 sens (goûter, sentir...)
- Développer la psychomotricité fine : couper, verser, transvaser, mélanger, malaxer, fouetter, étaler...
- Découvrir la transformation des aliments (gâteau cru/gâteau cuit...)
- Découvrir certaines réactions chimiques (blancs en neige, chantilly...)
- Participer au rangement, au nettoyage, au lavage de la vaisselle utilisée.

« Aide-moi à faire par moi-même » Maria Montessori

Chaque enfant se vêtit d'une tenue de petit cuisinier : toque et tablier.

Une fiche de traçabilité sera établie avec un échantillon témoin, gages de sécurité alimentaire.

Les recettes seront affichées et distribuées aux parents sous forme d'un livre de recettes. Des photos viendront illustrer chaque séance.

La grande crèche fait appel à plusieurs intervenants extérieurs pour enrichir ce projet :

- Intervention de cuisiniers et pâtisseries locaux
- Intervention de parents volontaires issus de filières alimentaires
- Intervention de parents afin de réaliser des recettes de différents pays
- Intervention d'un professionnel pour la confection de sirop artisanal avec les enfants

Lors de la fête de fin d'année, nous organisons différents ateliers cuisine et pâtisserie avec les enfants et les parents, pour une dégustation festive.

L'implication des équipes, leur imagination et leurs talents créatifs garantissent la réussite d'un tel projet, pour le plus grand bonheur des familles.



3-Le Kamishibai



"Kami" = papier - Shibai = théâtre

Le Kamishibai est une technique qui met en scène des histoires écrites ou inventées, à destination d'un petit groupe. C'est un outil pédagogique qui développe la capacité artistique et créative du professionnel. Il donne une autre dimension aux livres de par sa taille, sa présentation et à travers le rythme du récit.

D'origine japonaise, ce mode de narration s'appuie sur un castelet (= butai), petit théâtre en bois fermé par trois volets à l'avant, dans lequel sont glissées des planches illustrées qui défilent manuellement. Le narrateur est visible pour qu'un échange visuel et verbal s'effectue avec le public.

Nos histoires basées sur des livres pédagogiques sont élaborées et illustrées par des membres de l'équipe. Il faut adapter le ton de narration en fonction des préoccupations liées à l'âge et au développement de l'enfant.

Nous proposons régulièrement ce moment calme avant le repas ou dans l'après-midi. C'est un temps de regroupement, de repère et de transition qui constitue un support de langage, de communication et de découverte.

Le castelet est posé sur une petite table face aux enfants qui sont installés sur un tapis ou dans la cabane. Le narrateur raconte l'histoire et s'exprime avec des intonations de voix, des mimes et des expressions de visage. C'est un ensemble fait de paroles, de silences, de regards, d'attente, d'attention et de respect qui enseignent à construire l'être imaginaire.

Le narrateur passe, en commentant l'une après l'autre, les planches illustrées en fonction du rythme de l'histoire et de la réaction des enfants. N'est-ce pas la voix qui, de par sa mélodie, qu'elle soit touchante, caressante ou accueillante, donne à l'enfant la sensation du poids des mots, de leur clarté et de leur saisie du réel.

Il est à l'écoute afin de pouvoir dialoguer avec eux.

C'est une ouverture à la communication et à la possibilité d'exprimer ses émotions.

Les enfants peuvent retrouver ces histoires dans les livres mis à leur disposition.

Le jour de la séance, les parents sont informés par une affichette sur la porte de l'unité avec la liste des histoires proposées.

4-La communication gestuelle

- **Pour qui ?**

Pour les bébés dès leur entrée en structure

Pour les parents et leurs familles

Pour les professionnels

- **Un peu d'histoire :**

Deux psychologues américaines ont remarqué, dans les années quatre-vingt, que les bébés remplacent spontanément les mots qu'ils ne peuvent dire, par des gestes simples pour (ex. : bravo, envoyer un bisou...). Elles ont donc développé un répertoire de signes simples et faciles à reproduire pour les bébés.

La communication gestuelle est utilisée depuis plusieurs décennies aux Etats- Unis, Canada et Allemagne.

- **Les objectifs**

Toujours guidés par la volonté de proposer un accueil dans les meilleures conditions, nous pensons qu'il est essentiel d'apporter de la bienveillance aux enfants au sein de chaque groupe, en développant notamment une relation basée sur l'empathie.

Il nous semble indispensable de répondre au mieux aux besoins des enfants et ceci de façon la plus adaptée : c'est-à-dire l'importance pour l'enfant de pouvoir être compris avant de savoir parler, et de pouvoir nous faire part de ses émotions.

Le projet est proposé de manière ludique, ce n'est pas une méthode, et en aucun cas un frein au langage. En effet, chaque fois qu'un professionnel signe, le mot est dit en simultané.

- Favoriser le bien- être de l'enfant en répondant à son besoin ;
- Améliorer la communication enfants - professionnels ;
- Eveiller l'enfant au langage para- verbal et verbal ;
- Développer les capacités motrices grâce à la découverte de gestes simples ;
- Permettre à l'enfant n'ayant pas acquis un minimum le langage verbal d'être compris plus rapidement, et de s'exprimer plus efficacement avec l'adulte dans le groupe ;
- Renforcer l'esprit d'équipe en travaillant autour d'un même objectif ;





5-La médiathèque

Nous diversifions nos livres par le biais de la médiathèque de Guebwiller. Nous proposons des livres imagiers, de comptines, de premières histoires et de musiques. La lecture permet de favoriser un retour au calme après des matinées ou des après-midi riches en aventures. Cela contribue aussi à poser des mots sur des images, pour faire connaissance avec son environnement. Les livres vont aussi contribuer à la stimulation des sens, travailler la motricité fine, la capacité de concentration à travers l'écoute, développer sa curiosité, créer des interactions entre enfants, enrichir son langage et sa créativité ainsi que la connaissance de soi. Ainsi, le livre permet de voir des choses, de les interpréter, de les questionner et de donner du sens.



ANNEXES

- 1** **Fiche de définition d'emploi**
 - 1.1** **Directrice**
 - 1.2** **Directrice adjointe**
 - 1.3** **Educatrice de jeune enfant**
 - 1.4** **Auxiliaire de puériculture**
 - 1.5** **Animatrice petite enfance**
 - 1.6** **Maîtresse de maison**

- 2** **Protocole situations d'urgence**
- 3** **Protocole mesures préventives d'hygiène en cas de contagion ou d'épidémie**
- 4** **Protocole administration des traitements**
- 5** **Protocole suspicion de maltraitance ou enfance en danger**

1 Fiche de définition d'emploi
1.1 Direction

FICHE DE DEFINITION D'EMPLOI

INTITULE DE L'EMPLOI

DIRECTRICE DE
POMME DE REINETTE

Nom & Prénom du titulaire :

Fiche réalisée le :

Par :

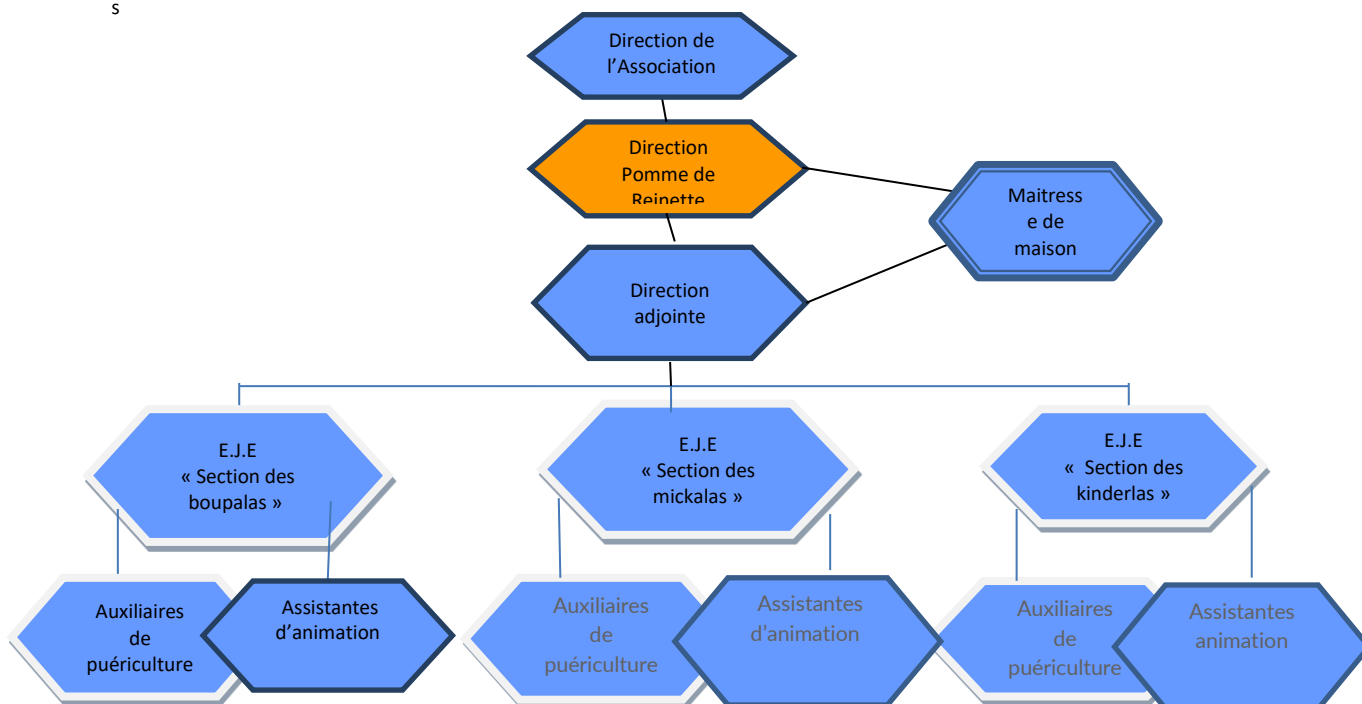
Signature Employeur :

Signature salarié :

1. RAISON D'ETRE DE L'EMPLOI :

En lien direct avec la Directrice Générale des Services, il gère le service et le représente à l'intérieur et à l'extérieur de l'Association, afin de garantir une qualité de réponse en adéquation avec les besoins des familles.

s



2. MISSIONS OU DOMAINES D'INTERVENTION :

- ☺ Favoriser le développement de l'enfant dans des conditions de bien-être et de sécurité optimale.
- ☺ Permettre la mise en place des meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement des familles.

- ☺ Maintenir une situation saine, une cohérence de service et améliorer la qualité.
- ☺ Fédérer les équipes autour des projets et impliquer au maximum les parents à la vie de la structure. (le service & l'association)
- ☺ Proposer des améliorations touchant le fonctionnement du service et/ou le fonctionnement général de l'association.

2. DONNEES SPECIFIQUES :

2.1 Responsabilités humaines :

S'assurer auprès des familles de l'adéquation du service proposé avec leurs besoins (de l'inscription jusqu'au départ de l'enfant)

Se tenir informer de l'adaptation de l'enfant.

Etablir un partenariat avec la PMI et autres institutions (AEMO, pédopsy...) pour l'accueil des enfants porteurs de handicap.

2.2 Responsabilités financières :

Etablir les contrats avec les familles (PSU...).

Représenter l'association pour les questions liées à la facturation et aux règlements.

Prendre connaissance des budgets, prévoir les dépenses, les devis.

2.3 Responsabilités des moyens et de la sécurité :

Prévoir les situations et anticiper les décisions en matière de personnel.

S'assurer du bon fonctionnement du service en lien avec les services supports.

Faire des rapports réguliers à la DGS sur l'activité : résultats, satisfaction, anomalies...

3. ACTIVITES DE L'EMPLOI :

3.1 Activités principales :

Organisation temporelle et spatiale : réaliser les plannings intégrer la dimension « sécurité » dans les prévisions pour garantir la sécurité des enfants & du personnel.

Suivre et améliorer l'organisation des services, contrôler l'application des procédures.

3.2 Activités annexes

3.3

3.4

3.5 ou occasionnelles :

Animer l'élaboration des projets pédagogiques, en faire émerger des plans d'action.

Réaliser un compte rendu annuel d'activité et autres bilans, les soumettre à la direction, les diffuser dans les services.

Participer aux assemblée générales et autres réunions avec les partenaires.

Entretien du linge : ramassage, lavage, séchage, pliage et distribution.

Entretien des locaux : parties communes, locaux dédiés aux enfants, salle de restauration, dortoirs, bureaux, sanitaires, conformément aux protocoles de nettoyage.

Service des repas : réception des repas, contrôle de la liaison chaude et maintien en température.

Fermeture du multi-accueil, vérification extinction des lumières et fermeture des fenêtres, et mise en route des alarmes.

3.6 Activités de management :

Participer aux recrutements.

Être attentif à l'esprit d'équipe et à la convivialité.

Assurer les entretiens annuels et professionnels.

FICHE DE DEFINITION D'EMPLOI

INTITULE DE L'EMPLOI

**DIRECTRICE ADJOINTE
POMME DE REINETTE**

Nom & Prénom du titulaire :

Fiche réalisée le :

Par :

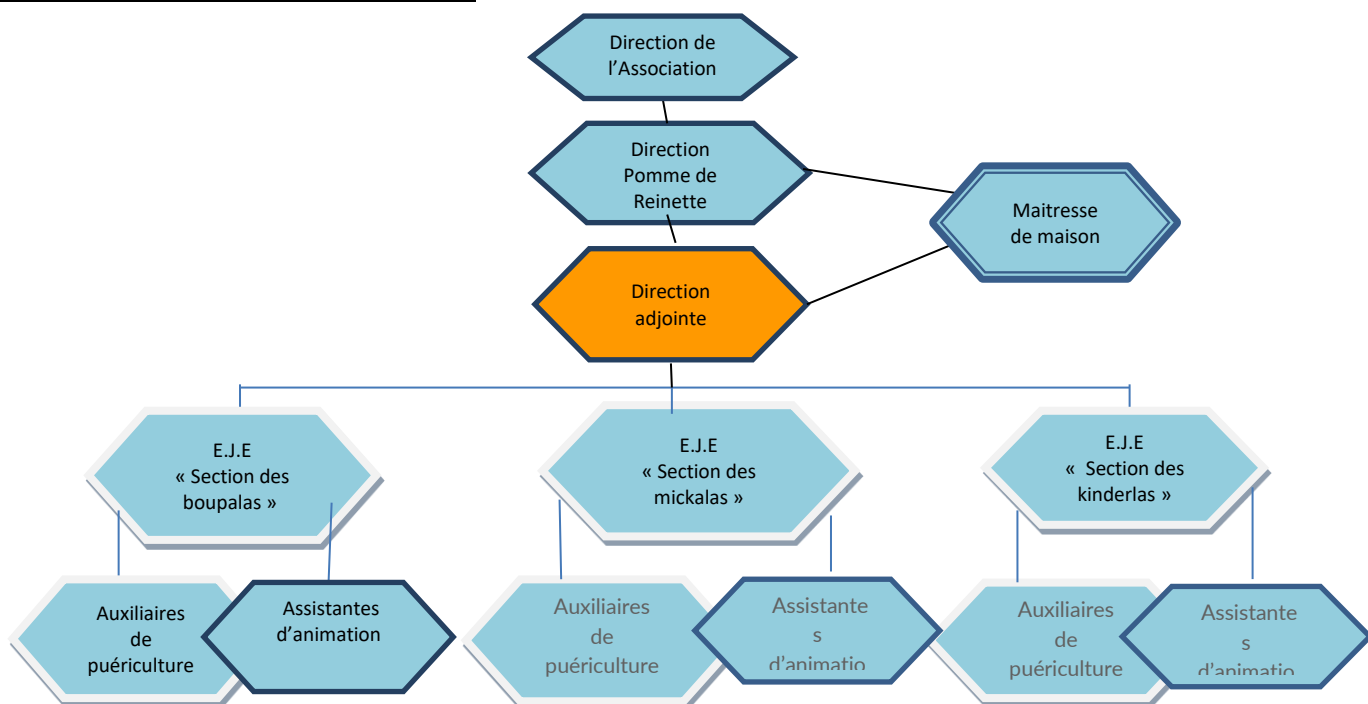
Signature Employeur :

Signature salarié :

4. RAISON D'ETRE DE L'EMPLOI :

En lien direct avec le Directeur, elle exerce des missions propres et par délégation du Directeur, et que, d'autre part, elle assure les remplacements du Directeur pendant ses absences.

POSITION DANS LA STRUCTURE :



3 MISSIONS OU DOMAINES D'INTERVENTION :

- ☺ Propose des formes de travail ou des outils pouvant faciliter les tâches des personnels ou la réflexion d'équipe.
- ☺ Informe le Directeur à partir des observations qu'elle fait sur le terrain.
- ☺ Elabore des protocoles dans différents domaines.
- ☺ S'assure de la cohérence du plan alimentaire et de l'application des méthodes HACCP.
- ☺ Administre les traitements médicaux si ordonnance. - Organise et contrôle les soins et la surveillance paramédicale. Préviens et gère les troubles de santé.

DONNEES SPECIFIQUES :

4.1 Responsabilités humaines :

S'assurer auprès des familles de l'adéquation du service proposé avec leurs besoins (de l'inscription jusqu'au départ de l'enfant)
Se tenir informer de l'adaptation de l'enfant.
Guider le quotidien de la vie du groupe en relais de la direction du multi-accueil.

4.2 Responsabilités financières :

Participe aux choix des actions pour l'élaboration du budget relevant de son secteur.

4.3 Responsabilités des moyens et de la sécurité :

Préparation et coordination des activités éducatives et psychomotrices pour l'ensemble du groupe.
Circulation de l'information entre la direction, le groupe & les parents.

5 ACTIVITES DE L'EMPLOI :

5.1 Activités principales :

Participe à la gestion et suivi des Contrats d'accueils de l'enfant.
Participe à l'organisation des inscriptions, présences et départs.
Participe à la gestion des plannings et de l'organisation générale des équipes encadrantes et logistiques.

5.2 Activités annexes ou occasionnelles :

Assure le suivi des dossiers médicaux et organise les visites du pédiatre.
Pendant les remplacements du directeur, l'adjointe remplit toutes les fonctions, missions et prérogatives du directeur et qui ne peuvent attendre son retour, sans que celui-ci soit pour autant déchargée de sa responsabilité juridique.
Elle assure provisoirement la fonction hiérarchique et prend des décisions dans la continuité du projet d'établissement et dans l'intérêt de la structure.
Elle assure la gestion de l'armoire à pharmacie.
Conseiller et informe les familles (médicale, diététique)
Donner les repas à l'enfant en respectant ses habitudes & les règles de diététique infantile.
Entretien du linge : ramassage, lavage, séchage, pliage et distribution.
Entretien des locaux : parties communes, locaux dédiés aux enfants, salle de restauration, dortoirs, bureaux, sanitaires, conformément aux protocoles de nettoyage.
Service des repas : réception des repas, contrôle de la liaison chaude et maintien en température.
Fermeture du multi-accueil, vérification extinction des lumières et fermeture des fenêtres, et mise en route des alarmes.

5.3 Activités de management :

Accueille et encadre les stagiaires et les nouveaux salariés.
Anime les équipes en vue de favoriser l'analyse des pratiques professionnelles et une attitude éducative adaptée.
Alerter la direction en cas de dysfonctionnement.

FICHE DE DEFINITION D'EMPLOI

INTITULE DE L'EMPLOI

EDUCATRICE JEUNES ENFANTS

Nom & Prénom du titulaire :

Fiche réalisée le :

Par :

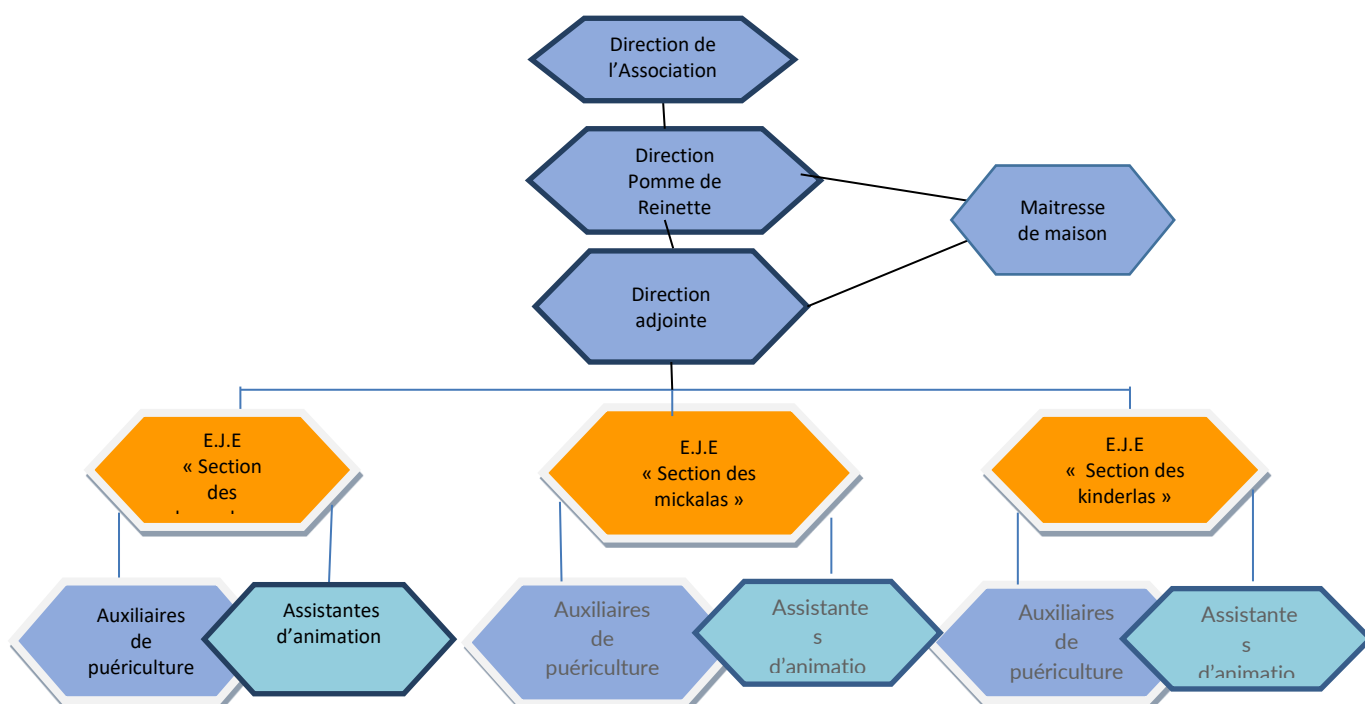
Signature Employeur :

Signature salarié :

1. RAISON D'ETRE DE L'EMPLOI :

En lien direct avec la directrice, encadre et dynamise l'équipe au quotidien, en favorisant et améliorant les échanges entre professionnels et avec les parents, et, en développant les activités d'éveil, pour offrir un service de qualité aux familles.

2. POSITION DANS LA STRUCTURE :



3. MISSIONS OU DOMAINES D'INTERVENTION :

- ☺ Toutes les prérogatives liées au Diplôme d'Etat d'Educatrice de Jeunes Enfants
- ☺ Dynamiser l'équipe autour de projets motivants.
- ☺ Garantir la sécurité et le bien-être des enfants au sein du groupe.

- ☺ Afficher une cohérence dans l'action en faveur des familles et des professionnels.
- ☺ Optimiser les dépenses budgétaires liées au matériel en fonction des besoins.
- ☺ Contribuer à la continuité du service auprès des enfants.

4. DONNEES SPECIFIQUES :

4.1 Responsabilités humaines :

Guider le quotidien de la vie du groupe en relais de la direction du multi-accueil.

4.2 Responsabilités financières :

Gestion du matériel utilisé par le groupe.

4.3 Responsabilités des moyens et de la sécurité :

Préparation et coordination des activités éducatives et psychomotrices pour l'ensemble du groupe.

Circulation de l'information entre la direction, le groupe & les parents.

5. ACTIVITES DE L'EMPLOI :

5.1 Activités principales :

Préparer les activités, les différentes fêtes.

Etablir un planning d'activités à la semaine / mois.

Organiser l'espace.

Suivre le déroulement des activités des enfants.

Apporter conseils aux accompagnants de jeunes enfants.

5.2 Activités annexes ou occasionnelles :

Rechercher des activités d'éveil dans les revues spécialisées.

Rassembler et communiquer à la direction du multi-accueil les informations concernant la vie du groupe.

Faciliter la diffusion des consignes.

Donner les repas à l'enfant en respectant ses habitudes & les règles de diététique infantile

Entretien du linge : ramassage, lavage, séchage, pliage et distribution.

Entretien des locaux : parties communes, locaux dédiés aux enfants, salle de restauration, dortoirs, bureaux, sanitaires, conformément aux protocoles de nettoyage.

Fermeture du multi-accueil, vérification extinction des lumières et mise en route des alarmes.

5.3 Activités de management :

Suivre et orienter l'équipe au quotidien. Apporter les ajustements. (horaires, organisation diverses...)

Répondre aux questions quotidiennes du groupe.

Veiller à la sécurité et à l'application des divers protocoles en collaborations avec la direction du multi-accueil.

Observer et aider à l'évaluation des enfants.

Alerter la direction en cas de dysfonctionnement.

FICHE DE DEFINITION D'EMPLOI

INTITULE DE L'EMPLOI

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Nom & Prénom du titulaire :

Fiche réalisée le :

Par :

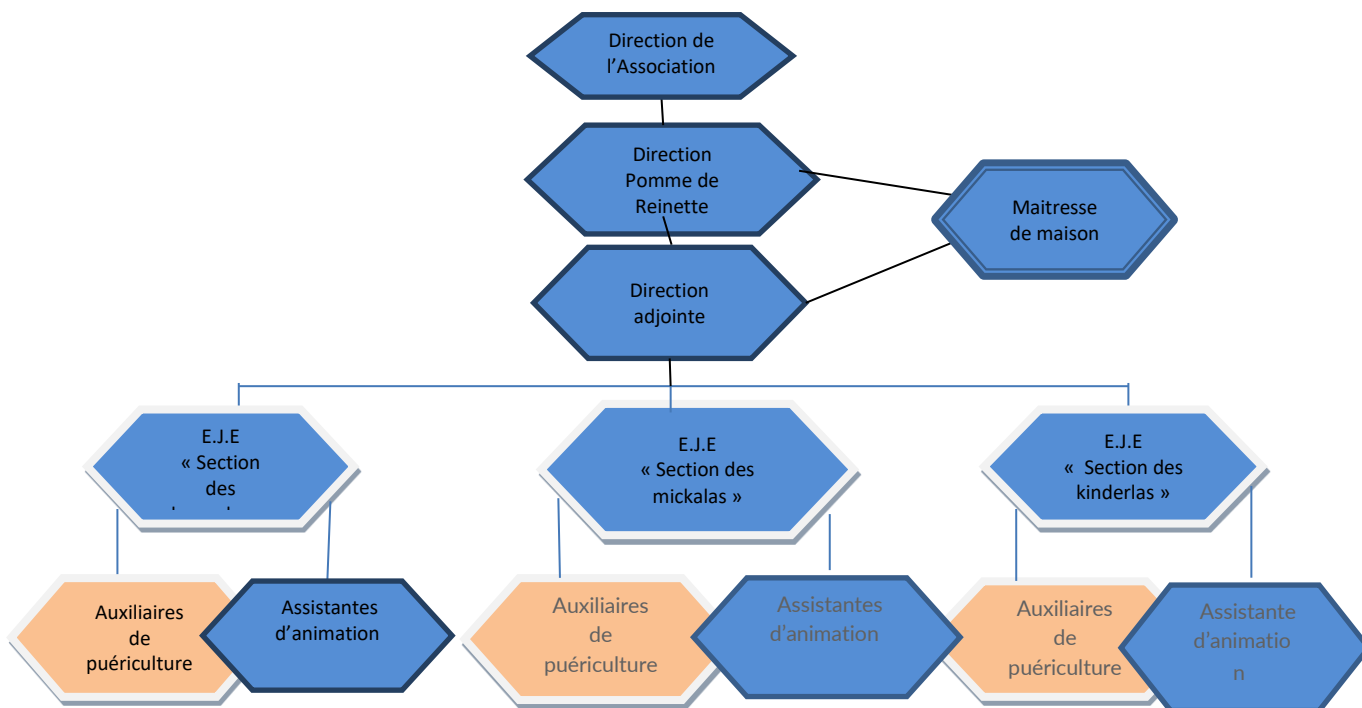
Signature Employeur :

Signature salarié :

1. RAISON D'ETRE DE L'EMPLOI :

Au sein de la grande crèche, l'auxiliaire de puériculture assure l'accueil, les soins quotidiens et les activités dictées dans le cadre du projet d'établissement, afin de répondre aux besoins de l'enfant.

2. POSITION DANS LA STRUCTURE :



3. MISSIONS OU DOMAINES D'INTERVENTION :

- ☺ Toutes les prérogatives liées au Diplôme d'Etat « d'Auxiliaire de Puériculture »
- ☺ Accueil des enfants et de leurs familles.
- ☺ Les soins à l'enfant.
- ☺ Les activités et l'éveil.
- ☺ Le travail en équipe.

4. DONNEES SPECIFIQUES :

4.1 Responsabilités humaines :

Facilitation de la séparation enfants/ parents & parents/ enfants
Facilitation de l'adaptation des enfants à la vie en collectivité dans le respect du projet pédagogique.

4.2 Responsabilités des moyens et de la sécurité :

Participation au maintien en état de fonctionnement du matériel & des locaux.
Respecter le règlement de fonctionnement de l'établissement.
Veillez au confort des enfants en respectant le rythme de chacun en répondant aux besoins.

5. ACTIVITES DE L'EMPLOI :

5.1 Activités principales :

Etablir une relation de confiance.
Identifier les besoins (physiques, moteurs et affectifs) de l'enfant.
Communiquer avec la famille au quotidien.
Recevoir et transmettre un message.
Prendre en compte les différences.
Accompagner l'enfant et sa famille dans leur adaptation à la vie en collectivité.
Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
Réaliser les soins d'hygiène de l'enfant et les soins spécifiques
Donner les repas à l'enfant en respectant ses habitudes & les règles de diététique infantile.
Accompagner l'enfant au moment du sommeil.
Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant.

5.2 Activités annexes ou occasionnelles :

Participer à l'aménagement des espaces de vie (repos, repas, jeux) adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants.
Réaliser les soins spécifiques de l'enfant liés à sa santé.
Ranger et entretenir le matériel mis à disposition.
Participer à l'élaboration du projet d'établissement lors de réunions et /ou de journées pédagogiques.
Entretien du linge : ramassage, lavage, séchage, pliage et distribution.
Entretien des locaux : parties communes, locaux dédiés aux enfants, salle de restauration, dortoirs, bureaux, sanitaires, conformément aux protocoles de nettoyage.

5.3 Activités de management :

Encadrer les stagiaires en lien avec leur formation.
Avoir un comportement adapté à l'enfant (langage, patience, disponibilité, valorisation de l'enfant...)
Communiquer & échanger.

FICHE DE DEFINITION D'EMPLOI

INTITULE DE L'EMPLOI

ASSISTANTE ANIMATION

Nom & Prénom du titulaire :

Fiche réalisée le :

Par :

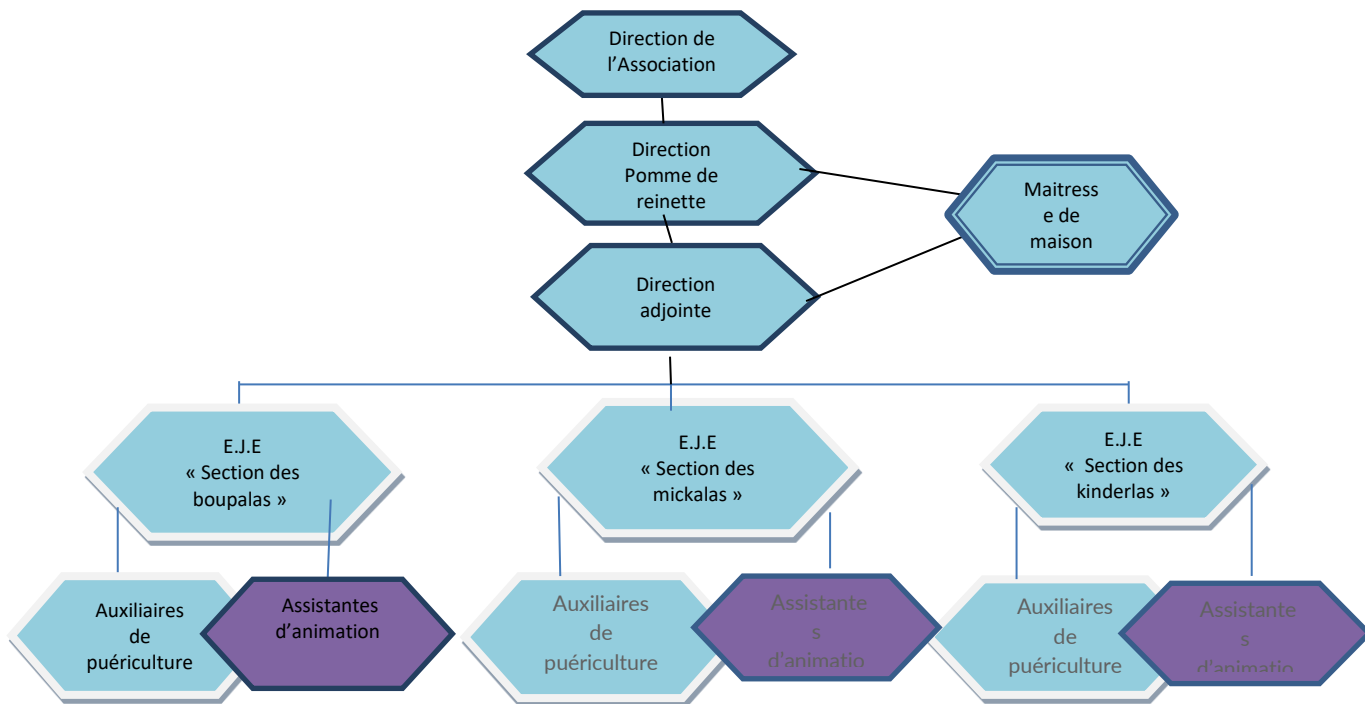
Signature Employeur :

Signature salarié :

1. RAISON D'ETRE DE L'EMPLOI :

Au sein de la grande crèche, l'assistante d'animation assure l'accueil, les soins quotidiens et les activités dictées dans le cadre du projet d'établissement, afin de répondre aux besoins de l'enfant.

2. POSITION DANS LA STRUCTURE :



3. MISSIONS OU DOMAINES D'INTERVENTION :

- ☺ Toutes les prérogatives liées au diplôme « CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance / BEP sanitaire et social »
- ☺ Accueil des enfants et de leurs familles.
- ☺ Les soins à l'enfant.
- ☺ Les activités et l'éveil.
- ☺ Le travail en équipe.

4. DONNEES SPECIFIQUES :

4.1 Responsabilités humaines :

- Facilitation de la séparation enfants/ parents & parents/ enfants
- Facilitation de l'adaptation des enfants à la vie en collectivité dans le respect du projet pédagogique.
- Avoir un comportement adapté à l'enfant (langage, patience, disponibilité, valorisation de l'enfant...).
- Communiquer & échanger.

4.2 Responsabilités des moyens et de la sécurité :

- Participation au maintien en état de fonctionnement du matériel & des locaux.
- Respecter le règlement de fonctionnement de l'établissement.
- Veillez au confort des enfants en respectant le rythme de chacun en répondant aux besoins.

5. ACTIVITES DE L'EMPLOI :

5.1 Activités principales :

- Etablir une relation de confiance.
- Identifier les besoins (physiques, moteurs et affectifs) de l'enfant.
- Communiquer avec la famille au quotidien.
- Recevoir et transmettre un message.
- Prendre en compte les différences.
- Accompagner l'enfant et sa famille dans leur adaptation à la vie en collectivité.
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
- Réaliser les soins d'hygiène de l'enfant.
- Donner les repas à l'enfant en respectant ses habitudes & les règles de diététique infantile.
- Accompagner l'enfant au moment du sommeil.
- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant.

5.2 Activités annexes ou occasionnelles :

- Participer à l'aménagement des espaces de vie (repos, repas, jeux) adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants.
- Ranger et entretenir le matériel mis à disposition.
- Participer à l'élaboration du projet d'établissement lors de réunions et /ou de journées pédagogiques.
- Entretien du linge : ramassage, lavage, séchage, pliage et distribution.
- Entretien des locaux : parties communes, locaux dédiés aux enfants, salle de restauration, dortoirs, bureaux, sanitaires, conformément aux protocoles de nettoyage.

5.3 Activités de management :

- Encadrer les stagiaires en lien avec leur formation.

FICHE DE DEFINITION D'EMPLOI

INTITULE DE L'EMPLOI

MAITRESSE DE MAISON

Nom & Prénom du titulaire :

Fiche réalisée le :

Par :

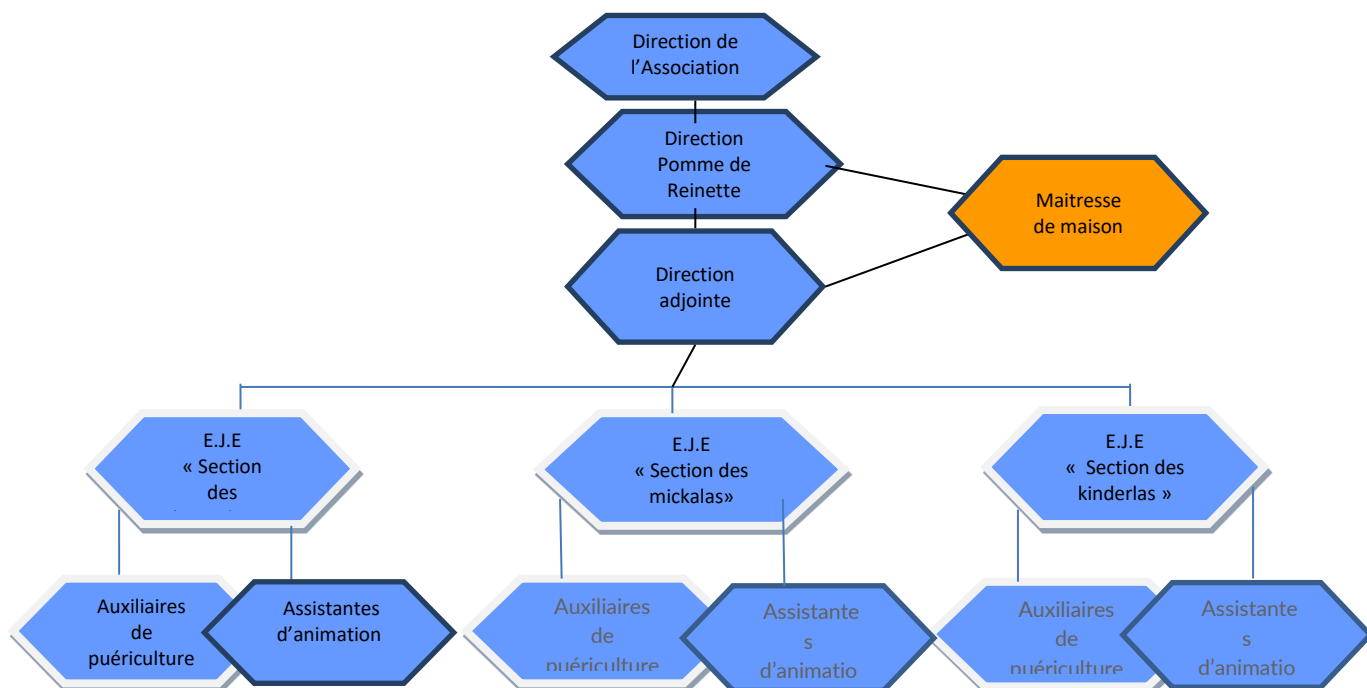
Signature Employeur :

Signature salarié :

1. RAISON D'ETRE DE L'EMPLOI :

Au sein de la grande crèche, la maitresse de maison prend en charge les conditions matérielles de la vie quotidienne.

2. POSITION DANS LA STRUCTURE :



3. MISSIONS OU DOMAINES D'INTERVENTION :

- ☺ Réception et service des repas.
- ☺ Hygiène de l'intérieur des bâtiments.
- ☺ Lingerie & blanchisserie
- ☺ Disponible à l'équipe.

4. DONNEES SPECIFIQUES :

4.1 Responsabilités humaines :

- Connaître et appliquer les protocoles d'hygiène.
- Règlementation et environnement législatif (HACCP, RABC...)
- (* Hazard Analysis Critical Control Point
- * Risk Analysis Biocontamination Control system)

4.2 Responsabilités des moyens et de la sécurité :

- Ajuster son travail à la demande des services internes.
- Permettre des résolutions de problème en termes de fonctionnement et de qualité de service rendu.
- Optimiser ses interventions hygiène/ propreté.
- Respecter les consignes de sécurité.

5. ACTIVITES DE L'EMPLOI :

5.1 Activités principales :

- Service des repas : réception des repas, contrôle de la liaison chaude et maintien en température.
- Entretien de la cuisine : plans de travail, réfrigérateur, lave-vaisselle, four...
- Préparation des salles à manger et remise en état.
- Entretien du linge : ramassage, lavage, séchage, pliage et distribution.
- Entretien des locaux : parties communes, locaux dédiés aux enfants, salle de restauration, dortoirs, bureaux, sanitaires, conformément aux protocoles de nettoyage.
- Fermeture du multi-accueil, vérification extinction des lumières et mise en route des alarmes.

5.2 Activités annexes ou occasionnelles :

- Participer à la gestion du stock de produit et de matériel.
- Informers la direction dans les meilleurs délais, des dégradations et anomalies constatées.

5.3 Activités de management :

- Encadrer les stagiaires en lien avec leur formation.
- Prise en compte des contraintes des collègues.
- Communiquer & échanger.

2 Protocole situations d'urgence



PROTOCOLE CAT EN CAS D'INCIDENT CHEZ UN ENFANT

Référence :	Procédure EAJE DPMI 04-2022
Lieu :	A la très grande crèche 1 2 3 SOLEIL ou à la grande crèche Pomme de Reinette
Acteurs :	Direction et référentes pédagogique

Déterminer l'urgence :

- Y-a-t-il nécessité de soins médicaux immédiats :
Convulsions, malaise grave, blessure, chute, brûlures graves, etc....

S'il y a urgence :

- Une personne appelle les pompiers (18 ou 112) ou le SAMU (15).
- Il faut être précis sur le lieu, les circonstances, l'état de l'enfant et son âge.
- Une personne prend en charge l'enfant, l'isole, applique le protocole en lien avec l'incident.
- La surveillance est constante.
- Une personne prend en charge le reste du groupe d'enfants.
- Les parents sont prévenus immédiatement.
- Toujours noter précisément, par écrit et :
 - Avec les horaires :
 - les circonstances de l'incident,
 - les soins apportés,
 - l'état de l'enfant,
 - les personnes prévenues.

S'il n'y a pas d'urgence véritable :

- Prévenir les parents : il est important de convenir avec les parents de l'attitude à adopter. Une
- Consultation médicale dans la journée (radio...) est vivement conseillée.
- Surveiller l'enfant jusqu'à l'arrivée de parents et toujours noter précisément, par écrit et avec :
 - Les horaires,
 - les circonstances de l'incident,
 - les soins apportés,
 - l'état de l'enfant,
 - les personnes prévenues.

NE JAMAIS SORTIR UN ENFANT DE LA STRUCTURE, NI A PIEDS, NI EN VOITURE.

ATTENDRE LES SECOURS ET RAPPELER SI NECESSAIRE.

3 Protocole mesures préventives d'hygiène en cas de contagion ou d'épidémie



PROTOCOLE EPIDEMIE

Référence :	Procédure EAJE DPMI 04-2022
Lieu :	A la très grande crèche 123 Soleil et à la grande crèche Pomme de Reinette
Acteurs :	Direction et référent santé

On parle d'épidémie à partir du moment où surviennent plus de trois cas similaires diagnostiqués de maladies infectieuses en huit jours.

Conduite à tenir :

- Information du référent santé et accueil inclusif
- Information de tous les parents, leur demandant de consulter le médecin traitant si apparaissent des signes cliniques en rapport chez leur(s) enfant(s)
- Eviction des enfants malades, en concertation avec le médecin de l'établissement, jusqu'à guérison clinique



Référence :	Procédure EAJE DPMI 04-2022
Circonstances :	Assurer l'accueil d'un enfant sous traitement médical avec ordonnance et autorisation parentale de délivrance de ceux-ci. Permettre à l'auxiliaire de puériculture, sous le contrôle de l'infirmière puéricultrice ou de l'infirmier, d'aider l'enfant accueilli à la prise de ses médicaments.
Lieu :	A la très grande crèche 1 2 3 SOLEIL – Grande crèche Pomme de Reinette
Acteurs :	IPDE / IDE et Auxiliaire de puériculture sous délégation de l'IDE ou de l'IPDE
Matériel Produits	Ordonnance Autorisation parentale de délivrance des médicaments Transmission de délivrance des médicaments Médicament sur ordonnance
Technique :	<p><u>Vérifier l'ordonnance et le médicament :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> *Ordonnance prescrite par le médecin traitant au nom de l'enfant, précisant le nom du médicament, la date, le nom, l'âge et le poids de l'enfant. *Posologie – durée de traitement – voie d'administration *Correspondance entre la prescription et le médicament apporté par les parents *Intégrité de l'emballage et date de péremption du médicament fourni par les parents <p>Faire remplir l'autorisation parentale de délivrance de médicaments</p> <p>Assurer le bon stockage du médicament en sécurité, en permettant son identification et en garantissant le respect de ses conditions de conservation (au frigo si nécessaire)</p> <p>Faire valider l'administration possible et les documents (ordonnance et feuille d'autorisation) par l'infirmière puéricultrice ou l'infirmier</p> <p>Administrer le traitement en respectant la posologie (quand et combien)</p> <p>Assurer les transmissions en validant l'administration effective du médicament.</p>
Règles de sécurité	Validation de toute prescription avant administration par la Direction Stockage des médicaments Transmissions
Evaluation	Effectuée par la direction sur le respect des règles de sécurité

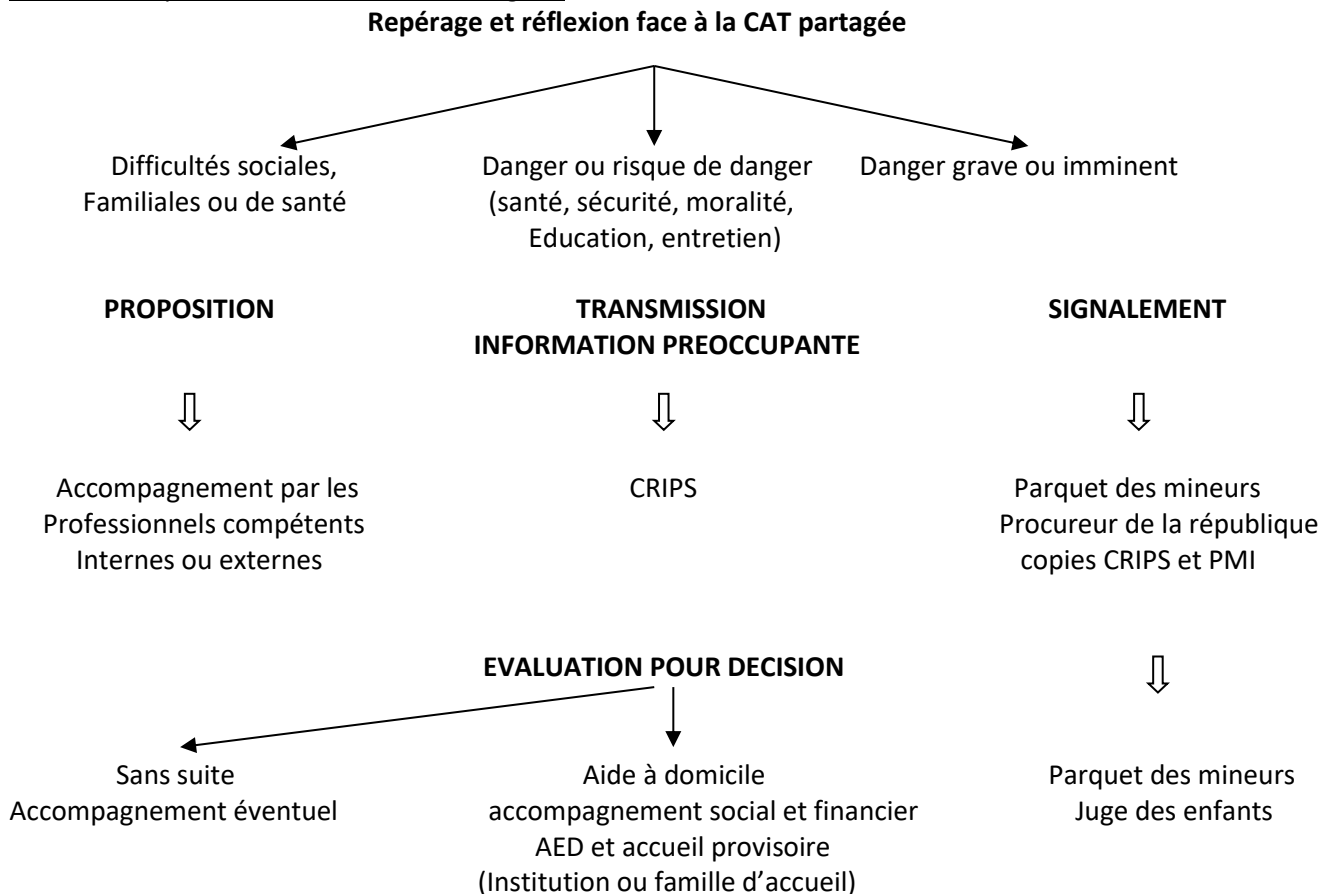
5 Protocole suspicion de maltraitance ou enfance en danger



PROTOCOLE CAT ENFANT EN DANGER

Référence :	Procédure EAJE DPMI 04-2022
Lieu :	A la très grande crèche 1 2 3 SOLEIL – Grande crèche Pomme de Reinette
Acteurs :	Ensemble des professionnels

Que faire en présence d'un enfant en danger ?



Numéros :

CMS GUEBWILLER : **03 89 76 83 07**

CRIPS (ASE): **03 89 30 66 66**

119 24h/24

En cas de danger grave ou imminent :

Saisir le procureur de la république

TGI Mulhouse **03 89 36 25 00**

TGI Colmar **03 89 20 56 00**